

GUIDE PÉDAGOGIQUE

Éduquer à l'abolition



COALITION
MONDIALE
— CONTRE LA PEINE DE MORT —

www.worldcoalition.org

La Coalition mondiale contre la peine de mort :

Composée de plus de 120 ONG, barreaux d'avocats, collectivités locales et syndicats, la Coalition mondiale contre la peine de mort est née à Rome le 13 mai 2002. La Coalition mondiale vise à renforcer la dimension internationale du combat contre la peine de mort. Son objectif final est d'obtenir la suppression définitive des condamnations à mort et des exécutions partout où la peine de mort est en vigueur.

La Coalition mondiale s'attache à atteindre ce but en menant des actions de lobbying auprès des organisations internationales et des États, en organisant des événements de portée internationale et en facilitant la constitution ou le développement de coalitions nationales et régionales contre la peine de mort. Conformément à l'engagement de ses fondateurs, la Coalition a également fait du 10 octobre la Journée mondiale contre la peine de mort, dont la première édition a eu lieu en 2003.

Manuel réalisé sous la direction du secrétariat de la Coalition mondiale contre la peine de mort :

Première édition

Auteurs :

Hélène Labbouz (Coalition mondiale),
Cécile Marcel (Acat-France),
Aurélié Plaçais (Coalition mondiale),
Guillaume Parent (Coalition mondiale),
Elizabeth Zitrin (Death Penalty Focus)

Révision :

Francis Barbe (FSU SNUIPP),
Florence Belivier (FIDH),
Elizabeth Zitrin (DPF)

Traductions :

Anglais – Morag Young,
Chinois (simplifié et traditionnel) – Taiwan Alliance to
End the Death Penalty,
Espagnol – ACAT Espagne
Italien – Angelo Passaleva (Région Toscane)

Illustrations :

Annie Desmoutiez

Maquettage et graphisme :

Olivier Dechaud (ECPM),
Taiwan Alliance to End the Death Penalty

Deuxième édition

Auteurs :

Emile Carreau (Coalition mondiale),
Jessica Corredor (Coalition mondiale),
Aurélié Plaçais (Coalition mondiale)

Révision :

Claude Guillaumaud (Le Collectif Unitaire National
de soutien à Mumia Abu-Jamal),
Susannah Sheffer (Murder Victims' Families
for Human Rights),
Guillaume Colin (Fédération Internationale de
l'Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture),
Cécile Marcel (ACAT France),
Maria Donatelli (Coalition mondiale)

Traduction :

Français – Jessica Corredor

Maquettage et graphisme :

Olivier Dechaud (ECPM)

Guide pédagogique

Éduquer a l'abolition

**À l'attention
des professeurs d'élèves
de 14 à 18 ans**

Mai 2011

**Coalition mondiale
contre la peine de mort**
ECPM,
3 rue Paul Vaillant Couturier
92320 Chatillon, France
Tél. : + 33 1 57 63 09 37
contact@worldcoalition.org
www.worldcoalition.org

Le contenu de document relève
de la seule responsabilité de la Coalition mondiale
contre la peine de mort.

**COALITION
MONDIALE**
— **CONTRE LA PEINE DE MORT** —
www.worldcoalition.org

[**table des matières**]

[Préface à l'attention des professeurs]	Éduquer à l'Abolition	5
La journée mondiale contre la peine de mort		6
La Convention internationale relative aux Droits de l'Enfant a célébré ses 20 ans le 20 novembre 2009		6
Comment utiliser cette ressource		6
[A]		
La peine de mort et ses mythes		7
[Activité A1]	Vengeance et représailles – Discussion en cours	8
[Activité A2]	La peine de mort et l'argument de la dissuasion – Jeu de rôle	10
[Activité A3]	Les familles de victimes et la peine de mort : hypothèses et réalité – Discussion	12
[B]		
La peine de mort et les droits de l'Homme		14
[Activité B1]	Torture et peine de mort – Discussion en cours	15
[Activité B2]	La peine de mort et l'argument de la dissuasion – Jeu de rôle	18
[Activité B3]	La peine de mort appliquée aux mineurs – Discussion en cours	20
[Activité B4]	La peine de mort appliquée aux malades mentaux et ceux ayant un handicap mental – Discussion en cours	22
[Activité B5]	La peine de mort et le droit international : Moratoire – Jeu de rôle	24
	Scénarios pour le jeu de rôle Moratoire à distribuer aux élèves	26
[C]		
Dignité humaine (conditions de détention, méthodes d'exécution, etc.)		28
[Activité C1]	Conditions de détention dans les couloirs de la mort – Mise en situation et discussion	29
[Activité C2]	Méthodes d'exécution – Présentation en cours	31
[D]		
L'innocence et la peine de mort		32
[Activité D1]	Innocentés – Jeu de rôle	33
[E]		
Le coût de la peine de mort (Cas particulier des États-Unis)		35
[Activité E1]	Le coût de la peine de mort aux États-Unis – Quiz et discussion	36
Pour terminer l'activité		38
La peine de mort dans le monde		39
Glossaire		39

Éduquer à l'Abolition

Chaque année, l'humanité fait un pas de plus vers l'abolition universelle. En 2008, deux nouveaux pays ont aboli la peine de mort pour tous les crimes (Argentine et Ouzbékistan). Plus récemment, le 22 avril 2009, c'est le Burundi qui a aboli la peine de mort, pour tous les crimes et le Togo le 23 juin 2009. En juin 2009, 139 pays font partie de la famille abolitionniste mondiale. Depuis 1990, plus de 55 pays ont aboli la peine capitale. Les progrès à venir passent principalement par l'éducation qui sera donnée aux enfants : futurs citoyens, hommes et femmes politiques, justiciables, juges, avocats... L'avenir du monde est entre leurs mains et il appartient à chacun d'entre eux, lorsqu'il sera adulte, de rejoindre la famille abolitionniste.

En prévision du 10 octobre 2009, les membres de la Coalition mondiale contre la peine de mort ont souhaité s'adresser directement aux jeunes et contribuer à les éduquer à l'abolition. Les célébrations liées au 10 octobre doivent demeurer un moment festif, malgré l'âpreté du sujet. Les élèves seront amenés à être sensibilisés à la question de la peine de mort et à découvrir les arguments qui permettent à l'idéal abolitionniste de devenir chaque année un peu plus à notre portée.

En provoquant la tenue de débats sur la peine de mort, les membres de la Coalition mondiale souhaitent que les élèves prennent conscience de l'état du monde dans lequel ils vivent avec sa dureté, parfois sa cruauté mais aussi sa beauté, contenue dans l'idéal des droits humains. Notre objectif est qu'ils acquièrent des connaissances essentielles et qu'ils comprennent en quoi la peine de mort est une atteinte aux droits fondamentaux.

Ce manuel s'adresse particulièrement aux professeurs des élèves de 14 à 18 ans où qu'ils se trouvent dans le monde. Il a pour objet de proposer des activités en prévision des célébrations du 10 octobre et portant sur les arguments qui soutiennent les abolitionnistes.

⌊ **La peine de mort est irréversible** : aucune justice n'est à l'abri d'erreurs judiciaires et dans tous les pays, des innocents sont exécutés ;

⌊ **La peine de mort est inutile** : elle n'a pas plus d'effet sur le taux de criminalité que toute autre peine ;

⌊ **La peine de mort est injuste** : elle est discriminatoire et frappe souvent les personnes démunies, les malades mentaux et les personnes discriminées pour leur orientation sexuelle ou issues de minorités raciales, ethniques ou religieuses ;

⌊ **La peine de mort est inhumaine, cruelle et dégradante** : l'attente dans les couloirs de la mort inflige une souffrance psychologique extrême et l'exécution représente une agression tant physique que psychologique ;

⌊ **La peine de mort est contraire aux normes internationales** : elle porte atteinte aux principes de la Déclaration universelle des droits de l'Homme de 1948 qui dispose que tout individu a droit à la vie et que nul ne sera soumis à la torture, ni à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants. Elle va également à l'encontre de la tendance internationale en faveur de l'abolition consacrée par un vote de l'Assemblée générale des Nations unies appelant à un moratoire universel sur les exécutions (résolution 62/149 adoptée le 18 décembre 2007 et résolution 63/168 adoptée le 18 décembre 2008).

Grâce à ses nombreux membres et affiliés, la Coalition mondiale peut vous aider à animer les activités du 10 octobre. Les coordonnées des membres sont indiquées en annexe.

Avec ce guide pédagogique, la Coalition mondiale contre la peine de mort lance une initiative collaborative qui vise à s'enrichir des contributions de chacun. Ce guide a vocation à être alimenté régulièrement de nouvelles fiches et de nouveaux thèmes. Il sera régulièrement mis à jour sur le site internet de la Coalition mondiale (www.world-coalition.org).

Au nom des membres de la Coalition mondiale présents dans plus de 30 pays à travers le monde, nous vous remercions pour votre soutien.

Florence Bellivier, FIDH
Elisabeth Zitrin, DPF
Francis Barbe, FSU

La journée mondiale contre la peine de mort :

En 2003, la Coalition mondiale contre la peine de mort a instauré le 10 octobre comme Journée mondiale contre la peine de mort. En 2007, elle a été officiellement nommée « Journée européenne contre la peine de mort ».

En 2009, la Journée mondiale contre la peine de mort était dédié au thème « Éduquer à l'abolition ». La Coalition mondiale a créé à cette occasion un guide pédagogique qui puisse être utilisé dans les écoles du monde entier.

La Convention internationale relative aux Droits de l'Enfant a célébré ses 20 ans le 20 novembre 2009

L'article 37(a) de la Convention relative aux droits de l'enfant stipule que :

« Ni la peine capitale ni l'emprisonnement à vie sans possibilité de libération ne doivent être prononcés pour les infractions commises par des personnes âgées de moins de dix-huit ans. »

Un petit nombre de pays continuent toutefois d'exécuter des mineurs. En 2007, onze mineurs au moment du crime ont été exécutés : huit en Iran, deux en Arabie saoudite et un au Yémen. L'Iran est le seul pays ayant ratifié la Convention à reconnaître l'exécution de mineurs délinquants en 2008, au moins huit selon Amnesty International. En 2009, au moins 7 autres étaient exécutés en Iran et Arabie Saoudite. En 2010, l'Iran, le Pakistan, l'Arabie Saoudite, le Soudan, les Émirats Arabes unis et le Yémen ont condamné à mort des personnes

qui étaient mineures au moment du crimes qui leur a été reproché.

Les traités internationaux relatifs aux droits de l'Homme interdisent d'appliquer la peine capitale à toute personne âgée de moins de dix-huit ans au moment des faits qui lui sont reprochés.

La Convention internationale relative aux droits de l'enfant a eu 20 ans en 2009. À l'occasion de la Journée mondiale, la Coalition mondiale contre la peine de mort a célébré le 20^e anniversaire de la Convention en développant ce guide pédagogique.

Les membres de la Coalition mondiale appellent les pays qui bafouent leurs engagements à respecter l'interdiction internationale de condamner à mort et d'exécuter des mineurs.

Comment utiliser cette ressource

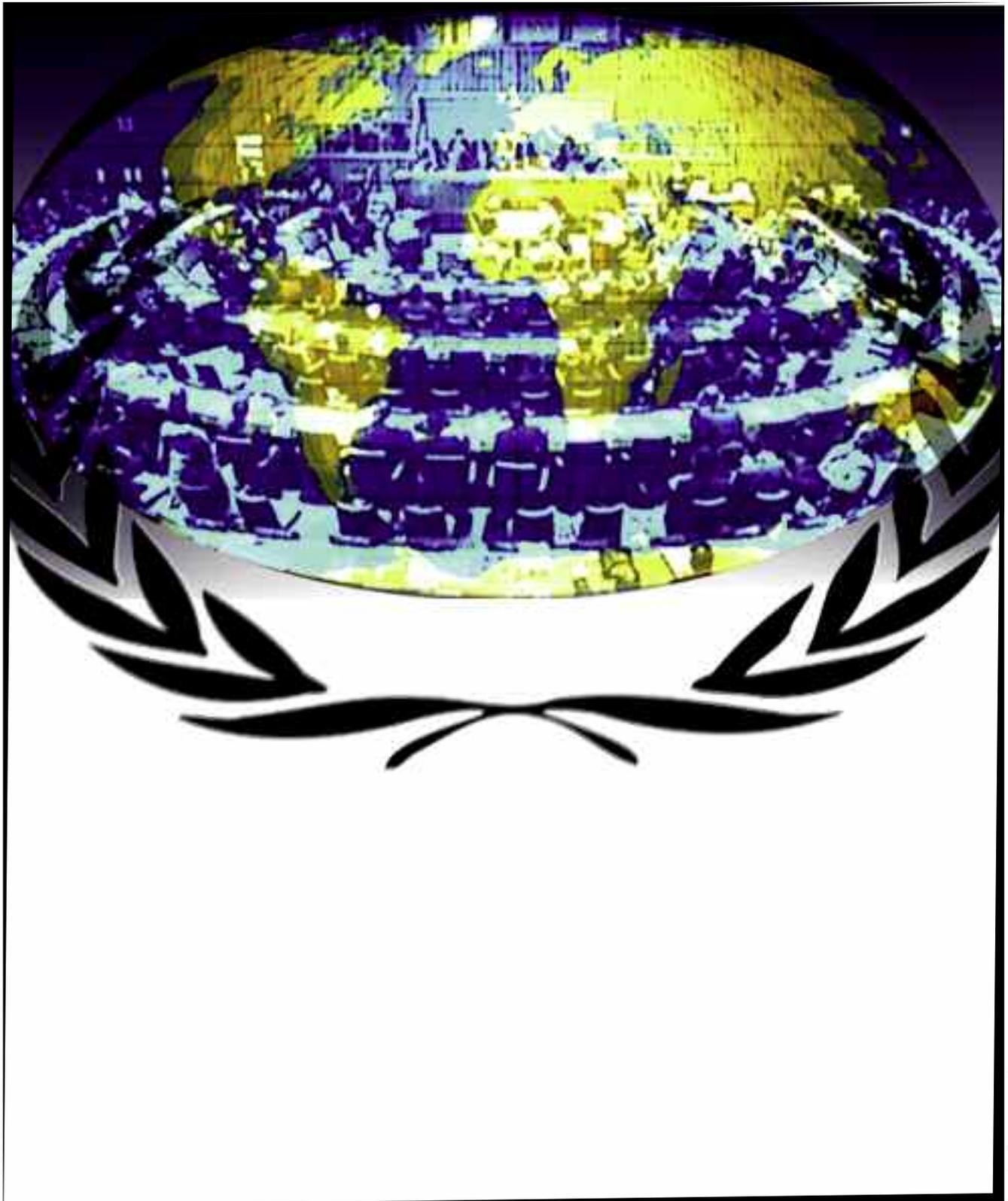
Cette ressource a été conçue dans le but d'aider les professeurs à enseigner l'abolition de la peine de mort. Elle a été créée afin que les professeurs aient un plan de cours prêt à l'emploi, exigeant peu de temps supplémentaire pour la préparation du cours. Les objectifs d'apprentissage, les étapes à suivre, le matériel nécessaire et le

temps de préparation sont annoncés pour chaque activité.

Il n'y a pas un ordre défini pour les activités. Les activités visent tout simplement à couvrir une partie des nombreux thèmes récurrents qui illustrent l'inadéquation inhérente à la peine de mort partout dans le monde.

[A]

La peine de mort et ses mythes



Annie Desmoutiez



[**Activité A1**] – DISCUSSION EN COURS

Vengeance et représailles

[**A**]

Résumé

La vengeance est souvent mise en avant pour justifier le recours à la peine de mort mais une telle réponse à un acte d'agression empêche d'aborder la situation avec le calme nécessaire à un procès juste et équitable.

[**B**]

Objectifs

Cette activité encourage les étudiants à comprendre les nombreux arguments en faveur et contre la peine de mort, et en particulier l'aspect vengeur de la peine de mort.

[**C**]

Age du public cible

14-18 ans – discussion avec les élèves.

14-16 ans – écriture de poésie ; voir prolongements et variations.

[**D**]

Temps

Le temps nécessaire à la réalisation de cette activité dépend du nombre de chansons utilisées, du contenu des chansons et de la durée de chaque chanson. Cependant, pour avoir une idée, chaque chanson prendra 30 à 35 minutes (par exemple, 5 à 10 min pour la lecture et l'écoute et 25 à 30 minutes pour la discussion).

[**E**]

Matériel

- Chansons pour et contre la peine de mort
- Une stéréo serait idéale mais n'est pas indispensable. Les chansons peuvent être lues à voix haute.

[**F**]

Déroulement de l'activité

Jouez ou lisez la chanson ci-dessous à vos étudiants.

L'assassin assassiné

Julien Clerc – Jean-loup Dabadie

C'était un jour à la maison
Je voulais faire une chanson
D'amour peut-être
À côté de la fenêtre
Quelqu'un que j'aime et qui m'aimait
Lisait un livre de Giono
Et moi penché sur mon piano
Comm' sur un établi magique
J'essayais d'ajuster les mots
À ma musique...

Le matin même, à la Santé
Un homme... un homme avait été
Exécuté...
Et nous étions si tranquilles
Là, au cœur battant de la ville
C'était un' fin d'après-midi
À l'heure où les ombres fidèles
Sortant peu à peu de chez elles
Composent doucement la nuit
Comm' aujourd'hui...

Ils sont venus à pas de loup
Ils lui ont dit d'un ton doux
C'est le jour... C'est l'heure
Ils les a regardés sans couleur
Il était à moitié nu
Voulez-vous écrire une lettre
Il a dit oui... il n'a pas pu
Il a pris une cigarette...

Sur mon travail tombait le soir
Mais les mots restaient dans le noir
Qu'on me pardonne
Mais on ne peut certains jours
Écrire des chansons d'amour
Alors j'ai fermé mon piano
Parol's et musiqu' de personne
Et j'ai pensé à ce salaud
Au sang lavé sur le pavé

Par ses bourreaux
Je ne suis président de rien
Moi je ne suis qu'un musicien
Je le sais bien...
Et je ne prends pas de pose
Pour dir' seulement cette chose
Messieurs les assassins commencent
Oui, mais la Société recommence
Le sang d'un condamné à mort
C'est du sang d'homme, c'en est encore
C'en est encore...

Chacun son tour, ça n'est pas drôle
On lui donn' deux trois paroles
Et un peu... d'alcool...
On lui parle, on l'attache, on le cache
Dans la cour un grand dais noir
Protège sa mort des regards
Et puis ensuite... ça va très vite
Le temps que l'on vous décapite

Si je demande qu'on me permette
À la place d'une chanson
D'amour peut-être
De vous chanter un silence
C'est que ce souvenir me hante
Lorsque le couteau est tombé
Le crime a changé de côté
Ci-gît ce soir dans ma mémoire
Un assassin assassiné
Assassiné...

• **Posez les questions suivantes, en rapport avec la chanson, à vos élèves :**

1. La chanson est-elle pour ou contre la peine de mort ?
2. Que veut dire l'auteur par « le crime a changé de côté ? »
3. Quelle description l'auteur fait-il de l'exécution ? À quelles lignes ?
4. Que ressentez-vous, par rapport à la peine de mort, avec cette chanson ?

[G]

Prolongements et variations

Écriture d'un poème ou d'une chanson

- Après avoir lu plusieurs poèmes sur la nature de la peine de mort, demandez à vos étudiants d'écrire un poème/ chanson de trois strophes sur la peine de mort.

[H]

Ressources

Chansons en anglais

- *Let Him Dangle*, Elvis Costello.
http://www.elviscostello.info/lyrics/spike.html#let_him_dangle
- *The Mercy Seat*, Nick Cave.
<http://www.stlyrics.com/songs/n/nickcave10713/themercyseat343540.html>
- *Two Hangmen*, Mason Proffit.
<http://www.lyricsdownload.com/mason-proffit-two-hangmen-lyrics.html>
- *Joe Bean*, Johnny Cash.
<http://www.metrolyrics.com/joe-bean-lyrics-johnny-cash.html>

Chansons en français

- *Je suis pour*, Michel Sardou.
<http://musique.ados.fr/Michel-Sardou/Je-Suis-Pour-t62369.html>
- *LAassassin assassiné*, Julien Clerc
http://www.paroles-musique.com/paroles-Julien_Clerc-Lassassin_Assassine-lyrics,p17646
- *Le Gorille*, Georges Brassens.
http://www.paroles-musique.com/paroles-Georges_Brassens-Le_Gorille-lyrics,p8013
- *Idées noires*, Franquin, publié par Fluide glacial (BD).

Des chansons et de la littérature en faveur ou contre la peine de mort existent dans toutes les langues. Les professeurs utiliseront l'œuvre de leur choix.



[**Activité A2**] – JEU DE RÔLE

La peine de mort et l'argument de la dissuasion

[**A**]

Résumé

Le mot « dissuasion » est souvent cité par ceux qui défendent la peine de mort. Leur argument principal revient à dire que les criminels sont dissuadés de commettre des crimes graves, si ces crimes sont passibles de peine de mort. Les statistiques ne soutiennent pas cet argument. Il n'y a pas de preuves concrètes qui démontrent que la peine de mort a un effet plus dissuasif que son alternative habituelle, la prison à perpétuité.

La dissuasion peut se diviser en deux catégories distinctes. La **dissuasion spécifique** concerne un individu en question. La **dissuasion générale** concerne la prévention des crimes en mettant en avant des cas spécifiques servant d'exemples.

[**B**]

Objectifs

- Aider les élèves à comprendre qu'il n'y a pas de corrélation directe entre l'utilisation de la peine de mort et la dissuasion des criminels de commettre des crimes passibles de peine de mort.
- Montrer aux élèves que la peine de mort n'est pas plus dissuasive que la prison à perpétuité.

[**C**]

Age du public cible

14-18 ans – jeu de rôle

16-18 ans – discussion sur les statistiques et des études de cas ; voir prolongements et variations

14-16 ans – partage d'histoires ; voir prolongements et variations

[**D**]

Matériel

- Statistiques du taux d'homicide au Canada et aux États-Unis
- Éditorial d'un journal
- Information supplémentaire Activité E1 – Quiz sur le coût de la peine de mort

[**E**]

Temps

Les jeux de rôle ne prennent pas trop de temps. En fonction de la durée de la discussion, cette activité durera le temps d'un cours normal.

[**F**]

Activité

- Ne dites pas à vos étudiants que le sujet de l'activité du jour est la dissuasion.
- Divisez la classe en groupes de quatre ou cinq.
- Attribuez à chaque groupe un crime passible de peine de mort (meurtre, complicité de meurtre, adultère, espionnage, homosexualité, détournement d'avion, terrorisme, etc.)
- Demandez à chaque groupe de planifier et jouer un scénario de 2 à 5 minutes où le crime qui leur a été attribué est commis.
- Expliquez à vos étudiants que les événements qui ont mené à perpétrer le crime, montrant les motivations de l'auteur du crime, doivent être mis en évidence.
- À la fin de chaque scénario, demandez au groupe les questions suivantes. Quel a été le mobile de la personne ayant perpétré le crime ? Et que se passait-il, selon eux, dans la tête de l'auteur du crime à ce moment-là ?
- Lorsque le jeu de rôle sera terminé, demandez à vos étudiants s'ils pensent que l'auteur du crime dans leur scénario a pensé longuement à la possibilité de son exécution. Si ce n'est pas le cas, pourquoi ? Si c'est le cas, aurait-il/elle commis le crime tout de même ?

[**G**]

Prolongements et variations

Discussion

- Distribuez/lisez les statistiques et l'éditorial ci-dessous.

Taux d'homicide au Canada avant et après l'abolition de la peine de mort

1975 : taux d'homicide pour 100,000 habitants : 3.09

1976 : *abolition de la peine de mort*

1980 : taux d'homicide pour 100,000 habitants : 2.19

2002 : taux d'homicide pour 100,000 habitants : 1.9

2006 : taux d'homicide pour 100,000 habitants : 1.9

Source : *Canadian statistical*

Taux d'homicide en Chine (pays rétentionniste) et Hong Kong (abolitionniste depuis 1993)

Chine

2007: taux d'homicide pour 100,000 habitants : 1.2

Région administrative spéciale de Hong Kong de la République populaire de Chine

2004: taux d'homicide pour 100,000 habitants : 0.6

Source : Bureau des Nations unies contre la drogue et le crime

Taux d'homicide dans le New Jersey avant et après l'abolition de la peine de mort :

En 2007 le New Jersey est devenu le premier État, en 40 ans, à avoir aboli la peine de mort dans sa législation. L'année précédent son abolition (2006) le taux d'homicide* était de 4.9 et l'année qui a suivi l'abolition (2008) le taux d'homicide était de 4.3. Dans l'État de la Louisiane, rétentionniste, le taux d'homicide en 2008 était de 11.9*.

Taux d'homicide régionaux* en 2002, 2004, 2006 et 2008 aux États-Unis (au 9/24/09) :

RÉGION	2008	2006	2004	2002	EXÉCUTIONS DEPUIS 1976
Sud	6.6	6.8	6.6	6.8	970
Nord-Est	4.2	4.5	4.2	4.1	4

(*Le taux d'homicide est calculé pour 100,000 personnes)

Source : Death Penalty Information Center

L'éditorial d'un journal des États-Unis intitulé « Le mythe de la dissuasion »

En théorie, la peine de mort sauve des vies parce qu'elle dissuade les tueurs potentiels. L'idée est une simple analyse du coût-bénéfice : si un homme qui tente de commettre un homicide sait qu'il risque la peine de mort, il y réfléchira avant de passer à l'acte.

Mais cela ne reflète pas la réalité. Le Sud [des États-Unis] exécute beaucoup plus de personnes accusées de meurtre que toute autre région, et pourtant, le Sud a un taux d'homicides au-dessus de la moyenne nationale. Le taux d'homicide au Texas est légèrement supérieur à la moyenne, malgré le déploiement sans pareil de la peine

de mort par cet État. Si la peine capitale était un moyen de dissuasion efficace contre le meurtre, les résultats ne montreraient-ils pas le contraire ? Quel est donc le problème ?

La nature humaine, la plupart du temps. Le meurtre est souvent un crime passionnel, ce qui exclut par définition les facultés de la raison. Le mari jaloux qui retrouve sa femme avec un autre homme n'est pas en mesure de délibérer rationnellement sur les conséquences de l'assassinat de l'amant de sa femme. Le voleur d'un magasin qui décide dans une fraction de seconde de tirer sur le caissier n'a pas médité sur les résultats potentiels d'appuyer sur la gâchette.

Les gens dépassés par la rage, la panique ou l'ivresse doivent être traduits en justice, bien sûr, mais ils ne sont guère des parangons de la raison pure, et il est déraisonnable d'affirmer qu'ils envisagent la possibilité d'une condamnation à mort avant de commettre leurs crimes.

Source : Dallas Morning News

- Maintenant, demandez à vos étudiants s'ils pensent que la peine de mort a un effet dissuasif sur la criminalité et si elle dissuade le criminel dans une plus grande mesure que la peine d'emprisonnement à perpétuité.

[H]

Ressources

- **Death Penalty Information Center**

<http://www.deathpenaltyinfo.org/facts-about-deterrence-and-death-penalty>

- **Amnesty International**

<http://www.amnesty.org/en/library/asset/ACT50/015/2008/en/82ba002d-3634-11dd-9db5-cb00b5aed8dc/act500152008eng.pdf>

- **Roger Hood**

The Death Penalty : A World-wide Perspective, Oxford, Clarendon Press, troisième édition, 2002, p. 230

- **Bureau des Nations unies contre la drogue et le crime**

<http://www.unodc.org/unodc/en/frontpage/2010/February/global-homicide-rates-stable-or-decreasing-new-unodc-report-says.html>



[**Activité A3**] – DISCUSSION EN COURS

Les familles de victimes et la peine de mort : hypothèses et réalité

[**A**]

Résumé

Avoir un membre de sa famille assassiné est l'une des expériences les plus traumatisantes auxquelles un individu peut être confronté. Les survivants doivent faire face non seulement à la perte d'un être cher, mais aussi au système de justice pénale. Il est communément admis que la plupart des familles de victimes exigent systématiquement la peine de mort, mais ce n'est pas toujours le cas. De nombreux membres des familles de victimes s'opposent à la peine de mort, et en viennent à cette opposition à partir d'une grande variété d'expériences et de croyances.

[**B**]

Objectifs

- Aider les élèves à réfléchir à la manière dont le meurtre affecte les membres de la famille de la victime
- Montrer aux élèves que les familles des victimes ne sont pas toutes en faveur de la peine de mort
- Encourager la sensibilisation et la discussion sur des sujets qui surgissent entre les victimes et la peine de mort

[**C**]

Age du public cible

16 -18 ans (débat ; voir prolongements et variations)
14 -18 ans (jeu de rôle)

[**D**]

Temps

Débat : cette activité peut être modérée pour durer le temps que vous le souhaitez. Cependant, chaque débat doit durer entre 15 et 40 minutes.

[**E**]

Matériel

Études de cas (ci-dessous)

[**F**]

Activité

Lisez l'information et les études de cas ci-dessous à vos élèves.

Les déclarations suivantes ont été faites par des familles de victimes de meurtre

« À quoi bon tuer le tueur ? Nous rendrait-il notre fille ? La peine de mort est un meurtre de la pire espèce : froid, prémédité, calculé. »

Hector Black, dont la fille a été assassinée dans l'État de Géorgie, États-Unis

« Une des tragédies de la peine de mort, c'est qu'elle éloigne le regard de la société de la victime et crée une vague de soutien pour ceux qui ont perpétré le crime. Pour nous, la peine de mort n'est pas une manière de rendre hommage à notre fille. »

Vicki Schieber, dont la fille a été assassinée en Pennsylvanie, États-Unis

« La peine de mort n'est pas la solution. Elle ne fait que perpétuer le cycle de violence qui a tué mon fils. »

Tina Chery, son fils Louis a été assassiné dans le Massachusetts, États-Unis

« Je suis passionnée par l'idée de l'abolition universelle de la peine de mort et ne crois pas que tuer les auteurs du crime serve qui que ce soit. La peine de mort n'aide pas à la guérison de la victime, au contraire, elle crée plus de douleur et de violence et retarde le processus de guérison. »

Jo Berry, dont le père a été assassiné en Angleterre

« Si nous laissons les assassins nous convertir à l'assassinat, nous leur donnons trop de pouvoir. Ils réussiront à nous convertir à leur manière d'agir et de penser et nous deviendrons ce que nous détestons. »

Renny Cushing, dont le père a été assassiné dans le New Hampshire, États-Unis

« Je ne pourrais pas imaginer ce qui, le cas échéant, pourrait m'apporter du réconfort ou diminuer ma douleur et mon désespoir, mais je sais que ce ne serait pas la peine de mort. »

Marie Verzulli, dont la sœur Catherine a été assassinée

« Nous n'avons aucun contrôle sur ce qu'est arrivé à notre fille, mais nous pouvons choisir comment réagir... Pour nous, une partie de cette réaction implique de parler au nom de la prévention de la violence et contre la peine de mort. »

Amanda et Nick Wilcox, dont la fille Laura a été assassinée

« Une des choses les plus frustrantes du spectre de la peine de mort, c'est qu'elle ne donne pas aux individus la possibilité d'avoir une compréhension globale de ce qu'ils ont fait. Dans ce sens, la peine de mort est contraire au sens de responsabilité. »

Susan Hirsch, dont le mari a été assassiné en Tanzanie

Source : Murder Victims' Families for Human Rights

La Charia islamique, les victimes et le pardon

Dans plusieurs pays islamiques qui maintiennent la peine de mort, les victimes ont le pouvoir de gracier le prisonnier condamné à mort.

La section 54 du Code pénal pakistanais : « Le Châtiment ne peut pas être commué sans le consentement de la victime, ou celui de ses proches » et 55 (A) : « Le président ne peut pas exercer le droit de gracier des prisonniers sans le consentement des proches de la victime. » En juillet 2006, le gouvernement du Punjab a déclaré : « Selon la loi, la peine de mort ne peut être pardonnée que par les familles des victimes. »

Source : FIDH, Rapport « Slow march to the gallows. Death penalty in Pakistan », 2007.

- En vous servant de ces informations, divisez la classe en plusieurs groupes de six élèves et à l'intérieur de chaque groupe désignez trois élèves qui feront partie de l'équipe affirmative et trois qui feront partie de l'équipe négative.
- Choisissez une des propositions suivantes pour le premier, deuxième, troisième groupe, etc.
 1. Toutes les victimes de meurtre veulent la peine de mort pour l'auteur du crime.
 2. Les victimes ne devraient pas avoir leur mot à dire sur la condamnation à mort des criminels, puisqu'ils sont trop impliqués émotionnellement dans le cas et que les crimes affectent la société dans sa globalité.
 3. La peine de mort est un moyen de tourner la page pour les victimes.
 4. Les exécutions ne sont pas seulement une question de représailles.
 5. Les victimes devraient toujours avoir la possibilité de commuer une condamnation à mort.
 6. Une exécution ne sert qu'à créer d'autres victimes dont la famille et les proches de l'auteur du crime.
- Donnez quinze minutes à chaque groupe pour qu'ils recueillent des informations sur leur sujet (sur internet, ou des rapports de médias) et qu'ils formulent leurs arguments avant de commencer.
- Faites un résumé des arguments mis en avant par les différents groupes afin de conclure.

[H]

Ressources

- Murder Victims' Families for Human Rights
<http://www.mvfhr.org/>
- Death Penalty Information Center
<http://www.deathpenaltyinfo.org/>
- Amnesty International
<http://www.amnesty.org/en/death-penalty>

[B]

La peine de mort et les droits de l'Homme



Annie Desmoutiez



[**Activité B1**] – DISCUSSION EN COURS

Torture et peine de mort

[**A**]

Résumé

L'interdiction de la torture est consacrée par la Déclaration universelle des droits de l'homme et par la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants adoptée par les Nations unies le 10 décembre 1984. Cette interdiction est absolue : il ne peut y être dérogé en aucune circonstance.

À l'inverse, le droit international n'interdit pas l'application de la peine de mort et de nombreux États considèrent qu'il s'agit de la mise en œuvre d'une décision souveraine de justice nationale, qui ne relève pas des droits de l'Homme mais du droit pénal interne.

[**B**]

Objectifs

- Amener les élèves à prendre conscience du caractère cruel et inhumain de la peine de mort à partir de l'interdiction absolue de la torture en droit international, en :
- S'appropriant les définitions de la torture, et des traitements inhumains et dégradants
- Explorant les différents aspects de l'application de la peine de mort : les conditions de détention, l'attente dans le couloir de la mort, la mise à mort.
- Donnez à vos élèves des exemples concrets et montrez-leur que l'application de la peine de mort s'insère dans la définition de l'interdiction de toute forme de traitement cruel, inhumain ou dégradant défini par le droit international.

[**C**]

Age du public cible

16-18 ans

[**D**]

Temps

Cette exercice peut facilement durer aussi longtemps qu'un cours de 50 minutes.

[**E**]

Matériel

- Définition de la torture et des traitements cruels, inhumains ou dégradants.
- Études de cas à partir de situations de trois personnes condamnées à mort.

[**F**]

Activité

- Lisez ou distribuez la définition de la torture et des traitements inhumains et dégradants.
- Animez une discussion sur les définitions et demandez aux élèves de donner des exemples de torture ou de traitements inhumains et dégradants.
- Puis posez la question suivante : la peine de mort correspond-elle à une ou plusieurs de ces définitions ? Demandez aux étudiants d'expliquer leurs réponses.

Définitions

Torture

Acte par lequel une douleur ou des souffrances aiguës, physiques ou mentales, sont intentionnellement infligées à une personne, par un agent de la fonction publique ou toute autre personne agissant à titre officiel, afin notamment d'obtenir des renseignements ou des aveux, de punir, d'intimider ou de faire pression, ou pour tout autre motif fondé sur une forme de discrimination quelle qu'elle soit.

Traitement inhumain

Acte qui provoque volontairement des souffrances mentales ou physiques d'une intensité particulière.

Traitement dégradant

Mesure de nature à créer chez des individus des sentiments de peur, d'angoisse et d'infériorité propres à les humilier, à les avilir et à briser leur résistance physique ou morale.

Sources : Art. 1 Convention contre la Torture (1984) et Convention européenne des droits de l'Homme

- Distribuez les quatre études de cas ci-dessous.
- Demandez aux élèves de lire les études de cas et d'identifier les faits qui pourraient être classifiés comme étant de la torture, un traitement inhumain et/ou un traitement dégradant.

Étude de cas n° 1

Histoire de Sakae Menda, ancien condamné à mort japonais innocenté

En 1949, Sakae Menda a 23 ans. Il est arrêté pour un vol à main armée et un double meurtre. Condamné à être pendu en 1951, il est innocenté et libéré en 1983. Il aura passé 32 ans dans les cellules des condamnés à mort.

Pendant 11 500 jours, Sakae Menda est resté seul, en silence, dans une cellule de 5 m², glaciale en hiver et brûlante en été. Il n'avait pas le droit de se lever ou de se coucher sans autorisation. Il n'avait aucun contact avec les autres détenus, ne recevait que de rares visites, et ne pouvait écrire que quelques lettres toujours censurées. Par mesure de sécurité, la lumière ne s'éteignait jamais et il demeurait en permanence sous l'objectif d'une caméra. Pendant 11 500 jours, Sakae Menda a guetté, dès l'aube, le bruit des bottes des gardiens. Au Japon, en effet, les condamnés à mort ne sont avertis qu'au tout dernier moment de leur exécution qui peut survenir sans préavis, dans quelques heures ou dans 30 ans.

Sakae Menda raconte ses 11 500 matins : « Si les gardiens sont nombreux, c'est qu'une exécution va avoir lieu. Mais on ne sait jamais lequel d'entre nous a été désigné. Le moment le plus pénible est entre 8 heures et 8 h 30. Le bruit des bottes résonne dans le couloir. Les pas s'arrêtent. On attend les yeux rivés sur la porte, le souffle suspendu au bruit de la clé, des frissons glacés dans le dos. Tout se brouille dans votre esprit. Il n'y a plus que cette porte qui vous sépare de la mort. Une cellule voisine est ouverte et tombe la phrase fatidique :

« Le temps est venu ».

Source : Fédération internationale des ligues des droits de l'Homme (FIDH)

Étude de cas n° 2

Exécution par lapidation en Iran

Jafar Kiani et Mokarrameh Ebrahimi ont été condamnés à mort par lapidation après avoir été reconnus coupables d'adultère pour avoir entretenu une relation extraconjugale.

En juillet 2007, après onze ans de détention, Jafar Kiani a été exécuté dans un village proche de la ville de Takestan. Sa compagne, Mokarrameh Ebrahimi, a pu être libérée en mars 2008 suite à une importante campagne de mobilisation.

En Iran, les exécutions se produisent habituellement par pendaison, mais parfois par lapidation ; ce mode d'exécution est prévu pour l'infraction d'« adultère commis par un homme ou une femme mariée ». La séance de lapidation est publique. Le condamné est enveloppé des pieds à la tête dans un vêtement blanc et enterré (la femme jusqu'aux aisselles, l'homme jusqu'à la taille) ; un chargement de pierres

est livré sur le lieu de l'exécution et les fonctionnaires en charge – et dans certains cas de simples citoyens autorisés par les autorités – procèdent à l'exécution. Si le condamné réussit à survivre, il restera emprisonné au moins 15 ans, mais il ne sera pas exécuté.

Les articles 102 et 104 du code pénal de la République Islamique d'Iran définissent précisément l'exercice de la lapidation : « Les pierres utilisées pour infliger la mort par lapidation ne devront pas être grosses au point que le condamné meure après en avoir reçu une ou deux. Elles ne devront pas non plus être si petites qu'on ne puisse leur donner le nom de pierre. La taille moyenne est choisie généralement afin de faire expier la faute par la souffrance ».

Shadi Sadr, l'un des cofondateurs de Stop Stoning Forever Campaign et avocat de Jafar Kiani et Mokarrameh Ebrahimi, a rapporté ces faits choquants : « Les pierres étaient si grosses qu'elles ne respectaient même pas les conditions requises pour l'exécution d'une telle sentence. (...) Des rapports officieux (...) indiquent que Jafar était toujours vivant après la lapidation mais que son oreille et son nez avaient été écrasés et entaillés. Lorsqu'un médecin légiste a confirmé qu'il était toujours vivant, Mr X lui a écrasé la tête avec un grand bloc de béton et l'a tué ».

Source : Amnesty International

Étude de cas n° 3

Exécution d'Angel Nieves Diaz par injection létale aux États-Unis

En 1979, Angel Nieves Diaz, jeune portoricain immigré aux États-Unis, participe au braquage d'un bar en Floride, au cours duquel le tenancier est tué. Il n'y a pas de témoin visuel du meurtre mais, en 1986, Angel Diaz, qui a toujours clamé son innocence, est reconnu coupable et condamné à mort sur la base des témoignages d'une ancienne petite amie et d'un codétenu.

Le 13 décembre 2006, Angel Nieves Diaz est exécuté par injection létale. Ce mode d'exécution a été mis en place en Floride en 2000 pour remplacer la chaise électrique. Il consiste en l'injection consécutive de trois substances : un anesthésiant d'abord pour supprimer la douleur, puis un produit qui paralyse les muscles et enfin, une formule chimique qui provoque un arrêt cardiaque.

L'exécution a duré 34 minutes. D'après les témoins, Diaz bougeait encore 24 minutes après l'injection létale, grimaçant, semblant essayer de parler, cherchant de l'air. Au bout de 26 minutes, son corps a violemment tressauté. Lorsque les moniteurs cardiaques ont indiqué que Diaz était encore en vie, l'équipe chargée de l'exécution a décidé de lui administrer une nouvelle injection mortelle. Plus d'une demi-heure après le début de la procédure, un médecin, au visage masqué par un capuchon bleu, est entré dans la salle d'exécution pour vérifier si Diaz était encore en vie.

Il est ressorti et re-rentré une minute plus tard, à la recherche de signes vitaux chez Angel Diaz et a indiqué que l'exécution était désormais achevée.

Source : Amnesty International

Étude de cas n° 4

L'exécution « silencieuse » d'Anton Bondarenko au Bélarus

Anton Bondarenko a été condamné à mort au Bélarus en juin 1988 pour un meurtre qu'il avait commis lorsqu'il avait 19 ans. Son appel a été rejeté et la condamnation à mort a été maintenue. Sa mère a informé Amnesty International qu'elle s'était rendue quotidiennement à la prison où son fils était détenu pour voir si celui-ci était toujours en vie. Les autorités pénitentiaires ont refusé de lui dire si son fils avait été exécuté ou non. Le 15 juillet 1999 Amnesty International a été informé, par une amie de la mère d'Anton Bondarenko, que la veille, elle avait manifesté en compagnie de la mère devant l'immeuble de l'Administration présidentielle, où la mère avait plaidé pour une commutation de la peine de son fils. Les deux femmes ont été arrêtées par la police et détenues pendant trois heures. Anton Bondarenko a été exécuté le 24 juillet. La mère d'Anton Bondarenko ne sait toujours pas où le corps de son fils a été enterré.

Source : Amnesty International

[G]

Prolongements et variations

Discussion en cours

- Demandez à vos étudiants la question suivante : Existe-t-il des méthodes d'exécution qui ne sont pas ou ne seraient pas en effraction du droit international ? Ou, l'exécution est-elle, de manière inhérente, une forme de torture, et un traitement inhumain et dégradant ?

[H]

Ressources

Textes internationaux

- Concernant l'interdiction de la torture :
 - Pacte international relatif aux droits civils et politiques, adopté le 16 décembre 1966 et entré en vigueur le 23 mars 1976 (Article 7).
 - Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains et dégradants, adoptée le 10 décembre 1984, entrée en vigueur le 26 juin 1987.
 - Protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture (OPCAT), adopté en décembre 2002 et entré

en vigueur le 22 juin 2006 (Mise en place d'un système de visites préventives des lieux de détention).

- Compatibilité de la peine de mort et l'interdiction de la torture : Voir l'arrêt Soering contre Royaume Uni de la Cour européenne des droits de l'homme du 7 juillet 1989
- Concernant l'interdiction de la peine de mort : Limitation du champ d'application de la peine de mort en droit international
 - Pacte international relatif aux droits civils et politiques, adopté le 16 décembre 1966 et entré en vigueur le 23 mars 1976 (Article 6 : limite le champ d'application de la peine de mort)
 - Deuxième protocole se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques visant à abolir la peine de mort, adopté le 15 décembre 1989
 - Protocole 6 additionnel à la Convention européenne des droits de l'Homme (CEDH), adopté par le Conseil de l'Europe en 1983
 - Protocole 13 additionnel à la CEDH, adopté par le Conseil de l'Europe en mai 2002 et entré en vigueur le 1^{er} juillet 2003

Rapports

- Fédération internationale des ligues des droits de l'Homme
 - « The death penalty in Japan : a law of silence running counter to international trends », octobre 2008
<http://www.fidh.org/The-law-of-silence-going-against>
 - Human Rights Watch
 - « So long as they die », rapport sur l'injection létale aux États-Unis, 23 avril 2006
<http://www.hrw.org/en/reports/2006/04/23/so-long-they-die>
 - Amnesty International
 - « Execution by lethal injection : a quarter century of state poisoning », 4 octobre 2007
<http://www.amnesty.org/en/library/info/POL30/021/2007>
 - « Ending Executions in Europe : Towards Abolition of the Death Penalty in Belarus »
<http://www.amnesty.org/en/library/asset/EUR49/001/2009/en/d3b9c42d-a356-4dee-ad16-5b05842ba01a/eur490012009en.pdf>
 - Fédération internationale des ligues des droits de l'homme
 - Lapidation en Iran, Iran/Peine de mort : A State of Terror Policy, avril 2009
http://www.fidh.org/IMG/pdf/Rapport_Iran_final.pdf



[**Activité B2**] – DISCUSSION EN COURS

Peine de mort et discriminations

[**A**]

Résumé

La peine de mort est appliquée de manière discriminatoire car elle touche souvent de manière disproportionnée les plus démunis, les minorités et les membres de certains groupes raciaux, ethniques et religieux. Elle est utilisée de façon arbitraire à l'issue de procès rarement équitables. Dans certains pays, c'est aussi un moyen de répression, une manière expéditive et brutale de réduire au silence l'opposition politique.

[**B**]

Objectifs

Amener les élèves à prendre conscience du caractère discriminatoire de la peine de mort en s'appropriant la définition du mot « discrimination » et à partir d'exemples et de statistiques frappants.

[**C**]

Age du public cible

14-16 ans

[**D**]

Temps

Celui-ci est un sujet très controversé et peut durer tout un cours.

[**E**]

Matériel

Définition des discriminations, études de cas et statistiques

[**F**]

Activité

- Lisez ou distribuez la définition des discriminations ci-dessous.
- Animez une discussion après avoir posé la question suivante : Connaissez-vous des minorités discriminées ? (ethniques ou religieuses)

Définition des Discriminations

Toute distinction, exclusion, restriction ou préférence fondée sur la race, la couleur, l'ascendance, l'origine nationale ou ethnique, la langue, le sexe, l'orientation sexuelle, le niveau de richesse ou la religion ou l'opinion politique, qui a pour but ou pour effet de détruire ou de compromettre la reconnaissance, la jouissance ou l'exercice, dans des conditions d'égalité, des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans les domaines politique, économique, social et culturel ou dans tout autre domaine de la vie publique.

Source : fait référence à la Convention sur l'élimination de toutes formes de discrimination raciales

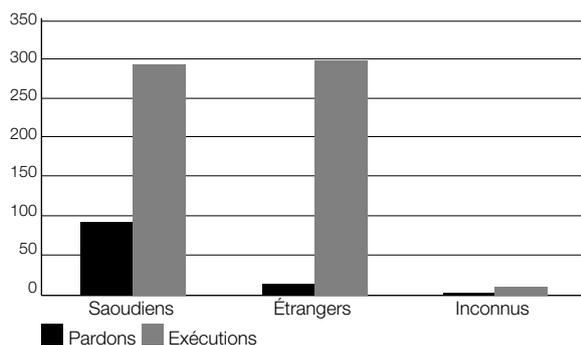
- Maintenant, lisez ces cas de deux pays.

Arabie Saoudite : la mort par discrimination

En 2008, les autorités saoudiennes exécutaient en moyenne plus de deux personnes par semaine et près de la moitié de ces exécutions - un nombre disproportionné par rapport à la composition de la population - concernent des étrangers en provenance de pays pauvres ou émergents.

Les accusés, travailleurs migrants sans ressources en provenance de pays en voie de développement d'Afrique et d'Asie, n'ont souvent pas d'avocat pour les défendre et ne comprennent pas la procédure, qui se déroule en arabe. Ces étrangers n'ont en plus ni argent ni possibilité d'entrer en contact avec des personnes d'influence telles que les autorités gouvernementales ou les chefs de tribu, deux facteurs essentiels pour obtenir un pardon.

Nombre de pardons et d'exécutions de saoudiens et d'étrangers



Source : rapport d'Amnesty International (2008) *Affront To Justice : Death Penalty In Saudi Arabia Index : MDE 23/027/2008*

- Posez les questions suivantes à vos élèves :
 1. Quels sont les droits de la défense ? Quelle est la protection la plus importante pour les immigrés ? (Assistance consulaire : interprétation, explication de la procédure et information sur les accusations portées, accès à une défense de qualité, etc.)
 2. La pauvreté est également une cause de discrimination. Pourquoi est-ce que les pauvres sont-ils sur-représentés dans les couloirs de la mort ?

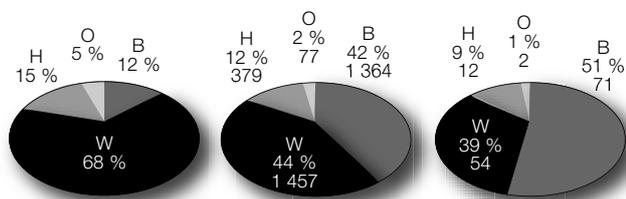
[G] Ressources

- Death Penalty Information Center
<http://www.deathpenaltyinfo.org/race-death-row-inmates-executed-1976#inmaterace>
- Amnesty International :
<http://www.amnesty.org/fr/news-and-updates/report/saudi-arabia-executions-target-foreign-nationals-20081014>
- Coalition mondiale contre la peine de mort
<http://www.worldcoalition.org/modules/wfdownloads/singlefile.php?cid=57&lid=344>
- Collectif Unitaire National - Ensemble, Sauvons Mumia
<http://mumiabujamal.com/site/index.php>
- Mumia Abu-Jamal
 Live from Death Row, Harper Perennial, 1996.
 In Prison my Whole Life (un très bon film documentaire qui étudie la discrimination raciale dans l'affaire Mumia).

La discrimination dans le système américain

La majorité des prisonniers aux États-Unis sont issus des minorités ethniques et les prisonniers des couloirs de la mort n'échappent pas à cette tendance. Les Afro-américains sont de loin les plus touchés : ils sont près de 42 % dans les couloirs de la mort alors qu'ils ne représentent que 12 % de la population.

Les couloirs de la mort aux États-Unis (2010)
 Repartition de la population sur une base ethnique



W = Blancs B = Noirs H = Hispaniques O = Autres

Source : Death Penalty Information Center



[**Activité B3**] – DISCUSSION EN COURS

La peine de mort appliquée aux mineurs

[**A**]

Résumé

La peine de mort appliquée aux mineurs est contraire à la Convention des droits de l'enfant. Amnesty International a répertorié 34 exécutions de mineurs entre 2001 et mi-2008 dans six pays, qui sont parties à la Convention relative aux droits de l'enfant, y compris l'Iran, qui est loin devant avec 29 exécutions de mineurs. Dans certains pays, les enfants condamnés à la peine de mort sont encore dans les couloirs de la mort. Aux États-Unis (qui n'ont toujours pas ratifié la Convention relative aux droits de l'enfant), certains États exécutaient encore des mineurs jusqu'en mars 2005 lorsque la Cour Suprême a déclaré que ce châtement appliqué aux mineurs était inconstitutionnel.

Bien que la peine de mort pour les mineurs devienne relativement rare en dehors de l'Iran, il y a encore des cas ambigus et des problèmes là où les mineurs sont condamnés à mort parce que leur statut de mineur ne peut être prouvé en raison d'une absence de statut civil ou tout autre document officiel. Dans d'autres cas, les personnes âgées de plus de 18 ans sont condamnées à mort pour des crimes commis alors qu'elles étaient encore mineures. Enfin, certains pays renoncent à la peine de mort pour les enfants, mais la remplacent par la réclusion à perpétuité sans libération conditionnelle, ce qui est également interdit par la Convention relative aux droits de l'enfant.

[**B**]

Objectifs

- Aider les étudiants à mieux comprendre l'application de la peine de mort.
- Aider les étudiants à avoir une analyse critique de la moralité et de la légalité de son application, chez les enfants et les malades mentaux en particulier.

[**C**]

Age du public cible

14-18 ans

[**D**]

Temps

La lecture de l'extrait et de l'étude de cas prendra un peu de temps. Les élèves aiment débattre sur les sujets qui se prêtent à la controverse, la discussion devrait donc prendre toute la durée du cours.

[**E**]

Matériel

- Extrait du Pacte international relative aux droits civils et politiques (PIDCP)
- Liste des États américains qui jugent les mineurs comme des adultes.
- Le cas de Delara Darabi en Iran

[**F**]

Activité

Lisez l'extrait et l'étude de cas à vos élèves.

Pacte international relatif aux droits civils et politiques et Convention relative aux droits de l'enfant

Avec l'adoption, par les Nations unies, du Pacte international relative aux droits civils et politiques en 1966, la communauté internationale a exprimé son intention d'interdire la peine de mort imposée pour des crimes commis par des personnes âgées de moins de 18 ans(...) (Article 6.5). L'interdiction a été renforcée par l'article 37 de la Convention relative aux droits de l'enfant :

J. Les États parties à cette Convention veillent à ce que :

- a) Nul enfant ne soit soumis à la torture ni à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants : ni la peine capitale ni l'emprisonnement à vie sans possibilité de libération ne doivent être prononcés pour les infractions commises par des personnes âgées de moins de 18 ans ;

Source : Nations Unies

Liste des États américains jugeant les mineurs comme des adultes

16 ans et plus (3 États) Connecticut, New York, Caroline du Nord

17 ans et plus (9 États) Géorgie, Illinois, Louisiane, Massachusetts, Michigan, New Hampshire, Caroline du Sud, Texas, Wisconsin

Entre 2000 et 2004 les États-Unis ont exécuté neuf mineurs délinquants.

En mars 2005 la Cour Suprême dans le cas Roper contre Simmons a déclaré que la peine de mort appliquée sur les mineurs était contraire à la Constitution. Par un vote

de 5 contre 4, la Cour Suprême a statué que le Huitième et le Quatorzième amendement interdisaient l'exécution de prisonniers qui ont moins de 18 ans au moment des faits qui leur sont reprochés.

Le juge Kennedy, au nom de la majorité (Kennedy, Breyer, Ginsburg, Souter, et Stevens, JJ.) a déclaré :

« Lorsqu'un délinquant mineur commet un crime odieux, l'État peut ôter certaines libertés, mais l'État ne peut pas éteindre sa vie et son potentiel d'atteindre une compréhension mature de sa propre humanité. »

La Cour a réaffirmé la nécessité de se référer aux « standards en évolution de la décence qui marquent les progrès d'une société en transformation » pour déterminer les châtiments qui sont tellement disproportionnés qu'ils en viennent à être cruels et inhabituels. La Cour a estimé que le rejet de la peine de mort pour les mineurs dans la plupart des États, l'usage peu fréquent de cette pratique là où elle existe encore sur les textes de loi et la tendance vers l'abolition de la peine de mort pour les mineurs démontrent le consensus général contre cette pratique. La Cour a déterminé qu'aujourd'hui la société voit les jeunes comme étant moins coupables que le criminel adulte lambda.

Source : *Death Penalty Information Center*

L'exécution de Delara Darabi en Iran

En septembre 2003, Delara Darabi, alors âgée de dix-sept ans, et son ami Amir Hossein Sotoudeh, dix-neuf ans, sont entrés par effraction chez la cousine du père de Delara, Mahin, qui avait cinquante-huit ans, afin de commettre un cambriolage. Amir Hossein aurait tué cette dernière au cours du vol. Dans un premier temps, Delara Darabi a « avoué » cet homicide afin de permettre à son ami d'échapper à une exécution ; selon elle, il lui avait affirmé qu'en tant que mineure elle ne pouvait pas être condamnée à mort. Par la suite, elle est revenue sur ses « aveux ».

Delara Darabi a été condamnée à mort le 27 février 2005 mais en janvier 2006, la Cour suprême a conclu à des « insuffisances » dans le dossier et a renvoyé l'affaire devant un tribunal pour enfants de Rasht afin qu'elle soit rejugée. Delara a de nouveau été condamnée à mort en juin 2006. Amir Hossein Sotoudeh a été condamné à dix ans d'emprisonnement pour complicité de meurtre.

Tous deux ont été condamnés à des peines supplémentaires de trois ans d'emprisonnement assorties de 50 coups de fouet pour vol et de 20 coups de fouet supplémentaires pour « relation illicite ». La sentence capitale prononcée contre Delara Darabi a été confirmée le 16 janvier 2007 par la Cour suprême.

Amnesty International considère que la jeune femme n'a pas bénéficié d'un procès équitable, les tribunaux ayant refusé après le jugement d'examiner des éléments qui prouvaient, selon son avocat, qu'elle ne pouvait pas avoir commis le meurtre. Les autorités iraniennes ont exécuté Delara Darabi le vendredi 1^{er} mai 2009 au matin, à la prison cen-

trale de Rasht. Cette exécution a eu lieu à l'insu de l'avocat de la jeune femme alors qu'il devait, légalement, être informé quarante-huit heures à l'avance.

Depuis janvier 2005, l'Iran a procédé à 26 des 32 exécutions de délinquants mineurs dans le monde entier et en 2008, c'est le seul pays connu ayant ratifié la Convention internationale pour les droits de l'enfant à avoir exécuté des mineurs. Il y aurait dans les couloirs de la mort iranien environ 130 condamnés à mort pour des faits commis alors qu'ils n'avaient pas 18 ans selon Human Rights Watch.

Sources : *Amnesty International et Human Rights Watch*

- Maintenant demandez à vos élèves de donner leurs avis sur les questions suivantes :

Qu'est-ce qu'un enfant ?

Au sens de la Convention relative aux droits de l'enfant (Article 1) :

« un enfant s'entend de tout être humain âgé de moins de dix-huit ans, sauf si la majorité est atteinte plus tôt, en vertu de la législation qui lui est applicable. »

Pourquoi les enfants doivent-ils être protégés ?

L'objectif fondamental de la protection des enfants est de s'assurer que tous les responsables sont conscients de la tâche qui leur incombe et sont en mesure de s'en acquitter.

Qui doit assurer la protection des enfants ?

Parents, autres adultes, l'école, l'État.

Pensez-vous que les enfants sont conscients de leurs actions ? Un enfant peut-il faire la différence entre le bien et le mal, dans la même mesure qu'un adulte le fait ?

[G]

Ressources

- Stop Child Executions
<http://www.stopchildexecutions.com>
- UIP et UNICEF
Protection de l'enfant :
à l'usage des parlementaires, 2004
- Amnesty International
Somalie : fille lapidée était une enfant de 13 ans :
<http://www.amnesty.org/en/for-media/press-releases/somalia-girl-stoned-was-child-13-20081031>
- Death Penalty Information Center
<http://www.deathpenaltyinfo.org/execution-juveniles-us-and-other-countries#agereqs>
- Human Rights Watch
<http://www.hrw.org/fr/news/2008/09/11/nations-unies-cinq-pays-responsables-de-toutes-les-ex-cutions-de-mineurs-d-linquants>



[**Activité B4**] – DISCUSSION EN COURS

La peine de mort appliquée aux malades mentaux et ceux ayant un handicap mental

[**A**]

Résumé

Les malades mentaux constituent un pourcentage important de ceux qui commettent des crimes violents et constituent par conséquent un nombre important des condamnés à mort à travers le monde. Le phénomène communément appelé syndrome du couloir de la mort est également très fréquent. Le syndrome du couloir de la mort est un terme médical qui désigne la longue période entre le jour de la condamnation et l'exécution qui est aussi psychologiquement dommageable que la torture.

[**B**]

Objectifs

Aider les élèves à avoir une meilleure compréhension de la nature inhumaine et dégradante de la peine de mort, puisque la situation des détenus dans les couloirs de la mort constitue une attaque à la dignité

[**C**]

Age du public cible

16 – 18 ans – discussion en cours

[**D**]

Temps

Celui-ci est un sujet très intéressant, qui se prête au débat et peut durer toute la durée d'un cours, voir plus.

[**E**]

Matériel

- Rapport de la FIDH sur le Japon
- Rapport d'Amnesty International

[**F**]

Activité

Lisez les extraits ci-dessous à vos étudiants

Étude de cas, Matsumoto Kenji au Japon

Kenji Matsumoto a été condamné à mort le 17 septembre 1993 après avoir été arrêté pour deux meurtres commis au cours de vols à main armée entre septembre 1990 et septembre 1991. Dans cette affaire, il a été condamné avec son frère ; après le suicide de son frère, l'affaire contre Matsumoto Kenji s'est poursuivie. Matsumoto Kenji souffre d'un handicap mental causé par un empoisonnement au mercure (Maladie de Minamata) et ses avocats ont fait valoir qu'il n'est pas compétent sur le plan procédural. Il demande à être rejugé.

En Octobre 2008, un militant a reçu une lettre dans laquelle il indiquait qu'il était recherché par les radars et les micro-ondes et qu'il souffrait des contusions causées par cela. Il indiquait également qu'il avait reçu de l'argent à la suite du prix accordé par le Premier ministre japonais, le président américain et une actrice célèbre de films américains. Amnesty International a appris que cette lettre répétitive et incohérente reflétait sa pensée au jour le jour. Des codétenus ont exprimé aux avocats leur inquiétude au sujet de son bien-être.

Source : Amnesty International

- Maintenant, posez les questions suivantes à vos élèves.
 1. L'exécution d'un malade mental est-elle considérablement différente de l'exécution d'un mineur ? Si oui, en quoi est-elle différente ? Les arguments en faveur ou en opposition à ces exécutions (de mineurs et de malades mentaux) sont-ils les mêmes ?
 2. Les maladies mentales doivent-ils être soumis aux mêmes lois que le reste de la population ?

[G]

Prolongements et variations

Retard mental/Déficience intellectuelle

Lisez l'extrait ci-dessous à vos étudiants.

États-Unis, Arizona

Rickey Ray Rector était un jeune handicapé mental. En 1992, à l'issue de son dernier repas, il a décidé de garder son dessert pour plus tard, quand il reviendrait de la chambre d'exécution.

Source : Amnesty International

- Maintenant, posez les questions suivantes à vos étudiants.
 1. Qu'avez vous pensé à la lecture de cet extrait ?
 2. Ray aurait-il dû être exécuté ? Pourquoi ?/Pourquoi pas ?

Maintenant lisez l'extrait suivant à vos étudiants.

Atkins contre Virginie, 20 juin, 2002

Dans l'affaire Atkins contre Virginie, la Cour a jugé que l'exécution de détenus souffrant d'un « retard mental » constituait une violation du Huitième amendement, qui interdit les châtiments cruels et inhabituels.

Source : Death Penalty Information Center

- Maintenant, posez les questions suivantes à vos élèves.
 1. Si l'exécution de Ray avait eu lieu dix ans après, pensez-vous qu'il aurait été exécuté ?
 2. Dans les plus part des États aux États-Unis, un test de QI est utilisé pour déterminer les compétences intellectuelles de la personne. Si une personne a un QI d'un seul point au dessus du seuil déterminant le retard mental, il est admissible à une exécution. Cela devrait-il être le cas ?

[H]

Ressources

- Garanties de l'ONU pour la protection des droits des personnes passibles de la peine de mort
http://www2.ohchr.org/french/law/garantie_dp.htm
- Amnesty International
 - Hanging by a Thread : Mental Health and the Death Penalty in Japan (Pendue à un fil, Santé mentale et peine de mort au Japon, en anglais seulement)
<http://www.amnesty.org/en/library/asset/ASA22/005/2009/en/acc1c64b-e5ed-425f-bb93-36be3ec25f59/asa220052009eng.pdf>
 - Mental Retardation and the Death Penalty (Handicap mental et peine de mort, en anglais seulement)
<http://www.amnesty.org/en/library/asset/ACT75/002/2001/en/79e3692a-d915-11dd-ad8c-f3d4445c118e/act750022001en.pdf>
- Death Penalty Information Center
Atkins v. Virginia
<http://www.deathpenaltyinfo.org/intellectual-disability-and-death-penalty#Atkins>



[**Activité B5**] – JEU DE RÔLE

La peine de mort et le droit international : Moratoire

[**A**]

Résumé

L'Assemblée générale est la principale assemblée délibérative des Nations unies. Lors des votes de l'Assemblée générale sur les questions importantes, la majorité des deux tiers des membres présents et votants est requise pour adopter la résolution. La discussion et le vote d'une résolution pour un moratoire sur l'application de la peine de mort est soumise au vote tous les 2 ans à l'Assemblée générale des Nations unies. Une résolution votée n'est pas juridiquement contraignante en droit international, mais plutôt considérée comme une recommandation à tous les États.

Les Résolutions 62/149 et 63/168 de l'Assemblée générale des Nations unies (AGNU), pour un moratoire sur l'application de la peine de mort, ont été adoptées en décembre 2007 et 2008. Depuis, tous les deux ans une nouvelle résolution sur un moratoire est votée. Ce jeu de rôle propose d'anticiper les nouveaux votes prévus pour cette résolution.

[**B**]

Objectifs

- Permettre aux élèves d'avoir une meilleure compréhension du fonctionnement de l'ONU.
- Permettre aux élèves de comprendre le rôle que les Nations unies peuvent avoir dans l'abolition universelle
- Faire que les élèves représentent les différents fronts : abolitionniste, rétentionniste.
- Montrer le rôle de lobbying des ONG au niveau des Nations unies.

[**C**]

Age du public cible

16-18 ans.

[**D**]

Temps

Cette activité prendra un certain temps. Elle peut prendre une heure ou plus. Au milieu de l'excitation résultant de l'attribution des rôles aux élèves et du réarrangement des meubles, il est possible que vous perdiez beaucoup de temps. Pour cette raison, il est conseillé que cette activité soit réservée pour des cours plus longs ou comme un élément pour une activité extracurriculaire telle que le groupe d'un groupe d'école d'Amnesty International.

[**E**]

Matériel

- Rôles des pays/ONG (voir annexe) ;
- Feuille pliée en deux avec nom du pays/ONG.

[**F**]

Activité

- Présentez le sujet et lisez à haute voix la description du déroulement des résolutions de l'ONU au cours de l'Assemblée générale, en lisant le résumé ci-dessus.
- Demandez à vos étudiants de former un hémicycle avec les chaises et les tables, face au bureau du Secrétaire général, aux greffiers et la plate-forme pour parler.



- Placez vos élèves par deux et demandez leur de s'asseoir face au bureau du Secrétaire général.
- Attribuez un rôle d'État/ONG à chaque paire et placez-les en fonction de leur proximité géographique.
- Placez la feuille pliée avec le nom de l'État/ONG qui correspond sur la table. Les rôles sont énumérés ci-dessous.
- Découpez les rôles d'État/ONG (disponibles en annexe) et distribuez-les aux représentants des États respectifs. Demandez aux étudiants de lire la position de leur État vis-à-vis de la peine de mort puis donnez-leur du temps (5-10 min.) afin qu'ils reformulent leurs arguments en faveur ou en opposition à l'adoption de la résolution à venir.

Les rôles

- Neuf équipes de deux élèves, représentant neuf pays : Algérie, Mexique, Chine, États-Unis, Belgique (présidence de l'Union européenne), Guatemala, Jordanie, République démocratique du Congo et Syrie. D'autres pays peuvent être ajoutés si le nombre d'élèves est suffisant.
- Un Secrétaire général des Nations unies (le professeur qui fait aussi office de maître du jeu).
- Des représentants d'ONG telles qu'Amnesty International (2), Penal Reform International (2), la Fédération internationale des ligues des Droits de l'Homme (2), Fédération internationale de l'action des chrétiens contre la torture (2).
- Un ou deux greffiers à moins que le professeur accepte de prendre les notes de la séance.

Déroulement de la séance

- Les temps de parole sont limités.
- Le Secrétaire général ouvre la séance et soumet l'ordre du jour (5 minutes).
- Le représentant du Mexique présente le projet de résolution (le projet de résolution se trouve en annexe).
- Le représentant de la Syrie exprime son opposition au projet de résolution. Les raisons/arguments de son opposition sont présentés.
- 1re pause : discussion informelle (15 minutes). Les représentants d'ONG ne peuvent parler que lors des discussions informelles. Le secrétaire général donne la parole aux représentants qui le souhaitent.
- Débat en Assemblée plénière (5 minutes/pays, soit 45 minutes).
- 2e pause : les alliances se nouent (15 minutes).
- Vote en Assemblée plénière (15 minutes).
- Adoption (2/3 de la majorité sont requis) ou rejet de la Résolution par l'Assemblée générale de l'ONU.

[G]

Prolongements et variations

- 1re variante : ajouter des pays tels qu'Antigua et Barbuda, l'Australie, le Bangladesh, le Brésil, la Guinée Bissau, l'Italie, Kiribati, le Pérou, Singapour et la Somalie.
- 2e variante : le maître du jeu se réserve le droit de transmettre des instructions secrètes ou pas aux différentes équipes. (ex 1. l'opinion publique s'inquiète de la hausse de la criminalité organisée et exige l'application de la peine capitale ; 2. une campagne internationale exige la grâce d'une personne, actuellement dans le couloir de la mort de votre pays. Elle est probablement innocente ; 3. si vous arrivez à convaincre un seul État, le chef de l'État pourrait faire appel à vous au gouvernement ; 4. l'Union européenne conditionne un plan d'assistance à l'adoption d'un moratoire sur la peine de mort dans votre pays).

[H]

Ressources

- ONU (les débats sont disponibles en ligne : <http://www.un.org/fr/ga/>
Résumé : <http://www.un.org/News/fr-press/docs/2008/AG10801.doc.htm>)
- Rapports du Secrétaire général sur les moratoires et la peine de mort : Sur le site de la Coalition mondiale contre la peine de mort : <http://www.worldcoalition.org/moratoire>



[**Activité B5**] – JEU DE RÔLE

Scénarios pour le jeu de rôle Moratoire à distribuer aux élèves

— **Algérie** : pays abolitionniste de fait, l'Algérie n'a pas exécuté de prisonnier depuis 1993 et a voté en faveur des deux résolutions des Nations unies.

L'Algérie est le seul état membre de la Ligue arabe à avoir voté en faveur des deux résolutions.

— **Chine** : pays rétentionniste, a voté contre les deux résolutions des Nations unies.

Les représentants de la Chine regrettent que l'Assemblée générale des Nations unies doive discuter d'une telle question (d'un vote pour un moratoire) en assemblée plénière. Ils considèrent que le vote sur le moratoire a été obtenu suite à de nombreuses pressions et désapprouvent ce qu'ils considèrent être l'imposition du point de vue de certains États sur les autres. Selon eux, c'est à chaque pays, en fonction de ses traditions culturelles, religieuses, et d'autres facteurs, de décider si et quand l'usage d'un tel châtiment est rendu nécessaire.

La Chine est un des acteurs économiques essentiels en Asie du Sud. Son rôle est de plus en plus fort dans de nombreux pays africains.

— **États-Unis** : pays rétentionniste, a voté contre les deux résolutions des Nations unies.

Les États-Unis considèrent que la peine de mort est une question de droit national et ne fait pas partie du droit international des droits de l'Homme.

La zone d'influence directe des États-Unis se situe en Amérique centrale et dans les Caraïbes.

— **Belgique (présidence de l'Union européenne)** : pays abolitionniste, a co-sponsorisé et voté en faveur des deux résolutions des Nations unies.

À la tête de la Présidence du Conseil de l'Union européenne, les représentants belges ont organisé des rendez-vous avec les représentants des autres pays et les ont poussés à voter en faveur de cette résolution.

L'Union européenne joue un rôle important en Asie centrale et en Afrique. C'est un pays fondateur de l'Union européenne.

— **Guatemala** : pays rétentionniste, a voté en faveur de la résolution de 2007 et s'est abstenu en 2008.

Pays dont la position est incertaine.

— **Jordanie** : pays rétentionniste, a voté contre la résolution de 2007 et s'est abstenu en 2008.

Pays dont la position est incertaine.

— **Mexique** : pays abolitionniste, a co-sponsorisé et voté en faveur des deux résolutions.

Le représentant du Mexique, s'exprimant au nom des 87 délégations qui se sont portés coauteurs de cette résolution, a estimé que cette initiative ouvre un processus de

dialogue et de compromis sur une question d'une importance fondamentale dans le contexte de l'amélioration du cadre de protection des droits humains. Il s'agit du début d'un processus voyant l'intervention plus active des Nations unies sur la question de la peine de mort. L'objectif n'est pas d'imposer un point de vue à d'autres mais de favoriser la tendance croissante vers l'élimination de la peine de mort.

Le Mexique a une grande influence en Amérique latine.

— **République démocratique du Congo** : pays rétentionniste, s'est abstenu en 2007 et était absent en 2008.

Pays dont la position est incertaine.

— **Syrie** : pays rétentionniste, a voté contre les deux résolutions des Nations unies.

Les représentants de la Syrie insistent sur la Charte des Nations unies qui fait référence au principe de non-ingérence dans la souveraineté des États. Les représentants syriens considèrent que les résolutions de 2007 et de 2008 portent atteinte à la dignité humaine en ignorant les droits des victimes, et à la souveraineté des États, en impliquant un changement dans les systèmes politiques et juridiques des États. Enfin, ils reprennent l'argument selon lequel un groupe d'État ne peut pas imposer ses valeurs et idéaux à d'autres États.

La Syrie est un membre influent de la Ligue arabe.

VARIANTES

— **Antigua et Barbuda** : pays rétentionniste, a voté contre les deux résolutions.

Les représentants d'Antigua et Barbuda s'expriment au nom des 13 États des Caraïbes. Ces pays sont fermement engagés en faveur d'un état de droit et leur pays ont intégré dans leur législation les engagements contractés conformément aux instruments internationaux auxquels ils sont partis. Dans ce contexte, les États membres des Caraïbes trouvent que le texte de la résolution est déséquilibré. L'indépendance du système judiciaire est garant de la démocratie.

Antigua et Barbuda représente les pays rétentionnistes des Caraïbes et à ce titre ont des moyens de pression sur les autres pays des Caraïbes et d'Amérique centrale.

— **Australie** : pays abolitionniste pour tous les crimes depuis 1967, le pays a co-sponsorisé et voté en faveur des deux résolutions des Nations unies.

L'Australie joue un rôle très important dans l'économie d'Asie du Sud-est et dans le Pacifique.

—— **Bangladesh** : pays rétentionniste, a voté contre les deux résolutions des Nations unies.

Les représentants du pays considèrent que les résolutions des Nations unies représentent la tendance grandissante en faveur de l'abolition. Mais il considère que ce n'est pas le bon moment pour demander l'abolition totale car ceci nécessite une réforme des systèmes judiciaires de tous les pays du monde.

—— **Brésil** : pays abolitionniste, a co-sponsorisé et voté en faveur des deux résolutions des Nations unies.

Le Brésil a une grande influence en Amérique latine.

—— **Guinée Bissau** : pays abolitionniste, la Guinée Bissau s'est abstenue en 2007 et a co-sponsorisé et a voté en faveur de la résolution de 2008.

Pays dont la position est incertaine.

—— **Italie** : pays abolitionniste, a co-sponsorisé et voté en faveur des deux résolutions des Nations unies.

L'Italie est un des premiers pays abolitionniste au monde et est à l'origine de la première résolution en faveur d'un moratoire sur les exécutions. C'est un pays fondateur de l'Union européenne.

—— **Kiribati** : pays abolitionniste, a voté oui en 2007 et était absent en 2008.

Pays dont la position est incertaine.

—— **Pérou** : pays abolitionniste pour les crimes ordinaires, était absent en 2007 et a voté en faveur de la résolution en 2008.

Pays dont la position est incertaine.

—— **Singapour** : pays rétentionniste, a voté contre les deux résolutions des Nations unies.

Singapour est à l'origine d'une Note verbale adressée au Secrétaire Général des Nations unies le 11 janvier 2008 pour manifester son désaccord avec cette résolution. Cette note a été signée par 57 autres états. Les représentants de Singapour ont aussi déclaré que bon nombre de pays n'ont pas voté en faveur de ce texte, ce qui montre qu'il n'existe pas de consensus sur cette question qui est de nature à diviser. Chaque État a le droit souverain de choisir son propre système et ce texte ne changera rien à la situation à Singapour.

Singapour a un rôle très influent en Asie.

—— **Somalie** : pays rétentionniste, a voté contre la résolution de 2007 et s'est abstenue en 2008.

Pays dont la position est incertaine.

La Somalie connaît une instabilité persistante, provoquée par une guerre civile, depuis plus de 20 ans.

ONG

—— **Amnesty International**

Amnesty International (AI) considère que la peine de mort est la première des sanctions cruelles, inhumaines ou dégradantes et que rien n'a jamais prouvé qu'elle constitue une meilleure méthode que les autres en matière de prévention du crime.

L'organisation non gouvernementale dénombre plus de 2,2 millions de membres, de sympathisants actifs et de

souscripteurs, répartis dans plus de 150 pays et territoires, dans toutes les régions du monde.

Pays cibles :

-République démocratique du Congo

-Guatemala

-VARIANTE Pérou

-VARIANTE Kiribati

—— **Penal Reform International**

Penal Reform International (PRI) respecte le droit à la vie tel qu'il est explicitement reconnu par la Déclaration universelle des droits de l'Homme et s'oppose à toutes les exécutions judiciaires ou extrajudiciaires, dans quelque circonstance que ce soit – sans considération de la culpabilité ou de l'innocence de la personne.

PRI est particulièrement présente dans le Monde arabe et en Asie centrale.

Pays cibles :

-Algérie

-Jordanie

—— **Fédération internationale des ligues des Droits de l'Homme**

Grâce à ses études, la Fédération internationale des ligues des Droits de l'Homme (FIDH) a démontré que la peine de mort est appliquée universellement de manière injuste et discriminatoire, qu'elle est prononcée dans des conditions incompatibles avec les principes du procès équitable et qu'elle constitue une forme de torture incompatible avec le droit au respect de la dignité humaine.

La FIDH fédère aujourd'hui 155 ligues dans 100 pays. Elle coordonne et soutient leurs actions et leur apporte un relais sur le plan international.

Pays cibles :

-Jordanie

-VARIANTE Guinée Bissau

—— **Fédération internationale de l'action des chrétiens contre la torture**

La Fédération Internationale de l'Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture (FIACAT) appuie son action sur l'article V de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, et travaille pour que nul ne soit soumis à la torture, ni à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants - dont les exécutions capitales.

Elle regroupe une trentaine d'associations nationales « ACAT » sur quatre continents.

Pays cibles :

-Guatemala

-Pays catholiques en Afrique et Amérique latine

[c]

Dignité humaine (conditions de détention, méthodes d'exécution, etc.)



Annie Desmoutiez



[**Activité C1**] – MISE EN SITUATION ET DISCUSSION

Conditions de détention dans les couloirs de la mort

[**A**]

Résumé

Les conditions de détention dans les couloirs de la mort varient en fonction des prisons. En règle générale, les conditions dans les couloirs de la mort sont déplorables, certaines plus déplorables que d'autres.

Le droit international exige que les personnes privées de leur liberté soient traitées avec humanité et dans le respect de la dignité humaine. Malheureusement dans certains pays (certains diraient dans tous), ces exigences ne sont pas respectées.

[**B**]

Objectifs

Aider les étudiants à avoir une meilleure compréhension des terribles conditions que les prisonniers détenus dans les couloirs de la mort doivent endurer.

[**C**]

Age du public cible

14 – 18 ans

[**D**]

Temps

Il s'agit d'une activité physique qui donne à chaque étudiant la possibilité de participer. Les étudiants apprécient l'aspect physique, donc en fonction du nombre d'élèves, cette activité pourrait facilement durer toute la leçon.

[**E**]

Matériel

- Craie/scotch
- 4 x ficelle/corde
- Études de cas

[**E**]

Activité

Lisez les études des cas 1 et 2 à vos étudiants. (L'étude du cas 1 de l'Activité C1 peut être utile également).

Étude de cas 1 :

Conditions dans les couloirs de la mort en Zambie

Les prisonniers condamnés à mort sont détenus dans la prison de haute sécurité de Mukobeko, près de Kabwe à 100 km au nord de la capitale, Lusaka. La "section condamnés" de la prison a été conçue, à la base, pour héberger 48 prisonniers. Il y a aujourd'hui plus de 200 prisonniers dans une même cellule.

Les cellules sont disposées de part et d'autre d'une cour, avec 24 cellules sur deux niveaux de chaque côté. La taille des cellules est d'environ trois mètres sur deux mètres. Certaines d'entre elles détiennent six personnes. Les prisonniers sont enfermés dans leurs cellules de 16 h 00 à 06 h 30. Un certain nombre de cas de tuberculose, ainsi que d'autres maladies, au sein de la prison ont été rapportés. Il n'y a pratiquement pas d'accès aux soins médicaux. Les prisonniers portent tous l'uniforme de la prison, qui dans certains cas, se compose de chiffons de matériel grossièrement assemblé.

Source : Fédération internationale des ligues des droits de l'Homme (FIDH)

Étude de cas 2 :

Conditions dans les couloirs de la mort au Vietnam

Les conditions dans les couloirs de la mort sont particulièrement inhumaines au Vietnam. Trois à quatre prisonniers sont détenus dans chaque cellule. Les cellules sont extrêmement insalubres, sans ventilation et n'ont qu'un seul sceau de latrine. Les prisonniers n'ont pas le droit de quitter leurs cellules, sauf lorsqu'ils reçoivent des visites, lesquelles sont extrêmement rares. Leurs jambes sont enchaînées à une longue perche et ils sont généralement alignés dans l'ordre d'exécution – le premier à être exécuté étant le plus proche de la porte. Parfois, pour des « raisons humanitaires », les prisonniers ont le droit de changer de place.

Source : Fédération internationale des ligues des droits de l'Homme (FIDH)

Mise en situation de l'étude de cas 1 :

- En utilisant une craie ou du scotch, marquez un espace de trois mètres sur deux mètres sur le sol. Sinon, vous pouvez placer les meubles de la classe de manière à donner un aperçu des paramètres de la cellule.
- Nommez les six étudiants qui rentreront dans la « cellule ».
- Envoyez une personne à la fois dans la « cellule », à une minute d'intervalle chacune. Dites aux étudiants d'occuper l'espace comme ils le veulent.
- Demandez à votre classe de garder le silence. Laissez-les dans la « cellule » pendant deux minutes.
- À la fin des deux minutes, demandez à chaque étudiant de résumer leur expérience ou ce qu'ils ont ressenti en un seul mot. Le même mot ne peut pas être dit deux fois.
- Dites aux élèves de sortir de la « cellule ».

Mise en situation de l'étude de cas 2 :

- Attachez un bout des quatre ficelles/cordes à quatre étudiants différents. Demandez à ces étudiants de se tenir dans les quatre coins de la cellule. Ils seront les perches.
- Maintenant, nommez quatre autres élèves qui devront rentrer dans la « cellule » et attacher l'autre bout de corde à une de leurs jambes. Ils resteront là pendant deux minutes.
- Demandez à votre classe de garder le silence. Laissez-les dans la « cellule » pendant deux minutes.
- À la fin des deux minutes, demandez à chaque étudiant de résumer leur expérience ou ce qu'ils ont ressenti en un seul mot. Le même mot ne peut pas être dit deux fois.

Discussion

Maintenant, lisez l'Article 10 du Pacte International relative aux droits civils et politiques à votre classe.

Article 10 du Pacte International relative aux droits civils et politiques

« Toute personne privée de sa liberté est traitée avec humanité et avec le respect de la dignité inhérente à la personne humaine. »

- Posez les questions suivantes à vos élèves :
 1. Pensez-vous que l'Article dix est respecté en Zambie et au Vietnam ?
 2. Quel serait le strict minimum requis afin de respecter l'Article 10 ?
 3. Les personnes dans les couloirs de la mort méritent-elles les droits accordés par l'Article 10 ?

[G]

Prolongations et variations

Mise en situation

- Montrez la photo ci-dessous à vos étudiants. Elle représente le surpeuplement d'une prison de haute sécurité au Malawi.



Dans la prison de Muala au Malawi, les détenus dormant par terre, tellement entassés qu'ils ne peuvent pas se retourner. Certaines cellules détiennent 160 prisonniers.

- Demandez à vos étudiants de rejouer cette scène sur le sol de la salle de cours.
- Maintenant, lisez-leur l'Article 10 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques. (L'article se trouve dans l'exercice précédent).
- Posez les questions suivantes à vos élèves :
 1. Pensez-vous que l'Article 10 est respecté au Malawi ?
 2. Quel serait le strict minimum requis dans les couloirs de la mort afin de respecter l'Article 10 ?
 3. Les personnes dans les couloirs de la mort méritent-elles les droits accordés par l'Article 10 ?

[H]

Ressources

- Pacte international relatif aux droits civils et politiques <http://www2.ohchr.org/french/law/ccpr.htm>
- Amnesty International
Zambia : Time to abolish the death penalty (Zambie : il est temps d'abolir la peine de mort, en anglais uniquement) <http://www.amnesty.org/en/library/asset/AFR63/004/2001/en/b19b0020-d927-11dd-ad8c-f3d4445c118e/bafr630042001en.pdf>
- Fédération internationale des ligues des droits de l'Homme
La peine de mort dans la République socialiste du Vietnam– Édition spéciale pour le 4e Congrès mondial contre la peine de mort. http://www.fidh.org/IMG/pdf/RAPPORT_VIETNAM_WEB_0408.pdf
- New York Times
Photos de Joao Silva dans une prison au Malawi <http://www.nytimes.com/imagepages/2005/11/05/international/06prisonsA1.ready.html?scp=1&sq=malawi%20prison%20&st=cse>



[**Activité C2**] – PRÉSENTATION EN COURS

Méthodes d'exécution

[**A**]

Résumé

Les méthodes d'exécution sont extrêmement variées. Certaines méthodes attestées dans l'histoire ont été abandonnées avant les autres en raison de leur extrême cruauté : être écrasé (par un éléphant), dévoré par les fauves, mordu par un serpent, étouffé et écartelé, jeté d'une falaise (la Pierre tarpéienne à Rome), être recouvert par du métal liquide ou de l'huile bouillante, etc. Les gouvernements ont essayé d'adoucir les méthodes d'exécution à travers le temps, du principe du Talion à l'injection létale. Pourtant, toutes les méthodes actuelles d'exécution peuvent facilement être classées comme étant des traitements cruels, inhumains et dégradants et sont donc interdites par le droit international.

[**B**]

Objectifs

- Aider les étudiants à découvrir les nombreuses méthodes d'exécution qui ont existé à travers l'histoire.
- Aider les étudiants à avoir une meilleure compréhension de la nature cruelle, inhumaine et dégradante de toute forme d'exécution.

[**C**]

Age du public cible

16-18 ans - 14-16 Association de mots ; voir prolongements et variations

[**D**]

Temps

Le temps requis pour choisir une méthode d'exécution et préparer une présentation est considérable. Une solution pour que l'activité ne prenne pas trop de temps est de demander le choix de la méthode et la préparation comme un devoir à faire à la maison et de faire les présentations le cours suivant. Les présentations elles-mêmes et la discussion qui s'en suit dureront approximativement l'équivalent de la durée d'un cours.

[**E**]

Activité

- Demandez à vos étudiants de chercher des coupures de presse dans les journaux ou sur Internet, des films et des pièces de théâtre en rapport avec des exécutions et les différentes méthodes d'exécution.
- Demandez-leur de faire des présentations courtes, de 3 à 5 minutes, sur les différentes méthodes d'exécution utilisées à travers le monde et dans le temps. Certaines méthodes sont : le Bûcher, la noyade, l'élec-

trocution, la pendaison, le gazage, la décapitation, la guillotine, la lapidation, l'injection létale, le peloton d'exécution et le poison.

- À la suite des présentations, posez les questions suivantes à vos étudiants : Existe-t-il une méthode d'exécution humaine ? Quel est la méthode d'exécution la moins cruelle, inhumaine et dégradante utilisée actuellement ? (Cf. études de cas 2 et 3 dans l'Activité C1)

[**F**]

Prolongements et variations

Association de mots

Une fois que vos étudiants auront fait leurs présentations, demandez-leur d'associer les méthodes d'exécution suivantes avec le fait qui correspond.

Noyade	Toujours utilisé en Arabie Saoudite
Electrocution	Existe encore dans certains États américains.
Pendaison	Une méthode d'exécution particulièrement ancienne. Elle permet à toute la communauté de participer à l'exécution de la peine. La participation d'un bourreau n'est pas strictement nécessaire.
Gazage	Utilise des substances provoquant des blessures, des maladies et la mort d'organismes à travers une réaction chimique au niveau moléculaire.
Décapitation	Utilisé parce que c'était économique et pratique.
Guillotine	Réservé aux hérétiques et aux sorciers.
Lapidation	Pratiquée aux États-Unis depuis 1982, elle existe aussi en Chine, au Guatemala et en Thaïlande.
Peloton d'exécution	Elle a été adoptée en France pour réduire la souffrance des condamnés, pour sa rapidité et pour souligner l'égalité de chacun devant le bourreau.
Poison	C'est la méthode la plus utilisée à travers le monde.
Injection létale	Ce type d'exécution est particulièrement utilisé en Chine et au Vietnam. C'est la méthode la plus commune après la pendaison.
Bûcher	Une méthode d'exécution encore utilisé dans quatre États américains.

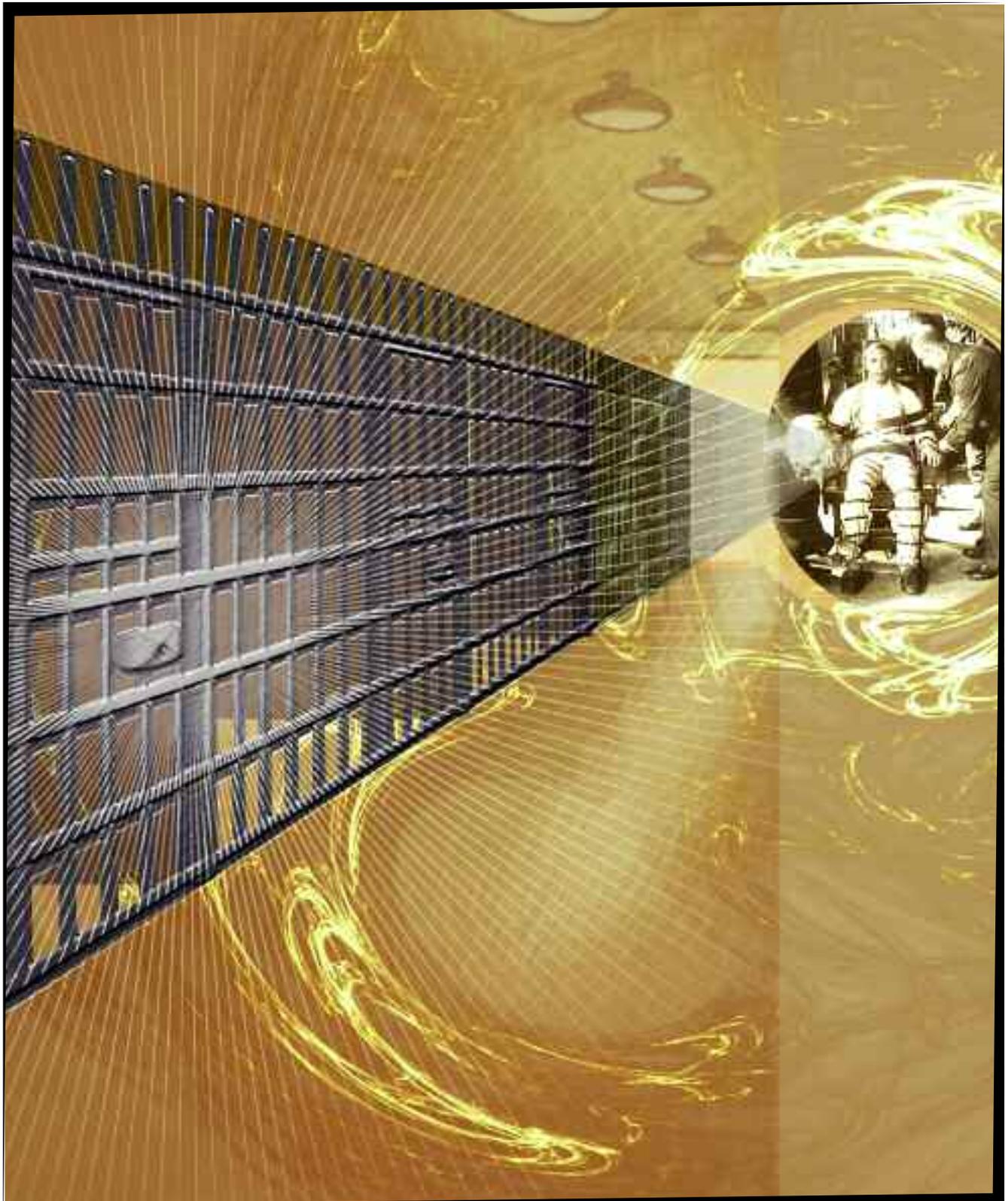
[**G**]

Ressources

- FIDH : Rapport sur l'Iran, avril 2009
http://www.fidh.org/IMG/pdf/Rapport_Iran_final.pdf
- Robert Priseman - No Human Way to Kill
http://www.artfractures.com/wordpress/wp-content/uploads/2009/05/mod_execution_chamber.jpg

[D]

L'innocence et la peine de mort





[**Activité D1**] – JEU DE RÔLE Innocentés

[**A**]

Résumé

Chaque année, un nombre important de personnes dans le couloir de la mort sont déclarées innocentes de leur crime présumé. Erreurs des témoins oculaires, une faute du gouvernement, de faux aveux, les mauvaises analyses scientifiques, et les faux témoignages sont quelques-unes des causes les plus fréquentes de leurs condamnations injustifiées. Aux États-Unis, l'avènement des tests ADN a contribué à innocenter plusieurs des 139 personnes qui ont été libérées depuis 1976. En 2009, 9 détenus condamnés à mort aux États-Unis ont été innocentés et libérés - après avoir passé 121 années cumulées entre leur peine.

[**B**]

Objectifs

- Aider les étudiants à avoir une pensée critique vis-à-vis du système de justice pénale.
- Faire réfléchir les élèves sur l'utilisation discriminatoire de la peine de mort.
- Examiner le niveau de preuves requis dans les procès de peine capitale.

[**C**]

Age du public cible

14 -18 ans (jeu de rôle)

16 -18 ans (débat ; voir prolongations et variations)

14 – 16 ans (partage d'expériences ; voir prolongements et variations)

[**D**]

Temps

Jeu de rôle : chaque jeu de rôle doit durer entre 5 et 10 minutes.

Débat : peut être modéré de manière à le faire durer autant que vous le voulez. Cependant, chacun des débats doit durer entre 15 et 40 minutes.

Narration d'histoires : la plupart des enfants adorent raconter des histoires sur eux-mêmes et en vue de la nature du sujet traité les enfants demanderont plein de questions. Si les élèves commencent à s'éloigner du sujet, vous pouvez demander à quelqu'un d'autre de raconter son histoire.

[**E**]

Matériel

Étude de cas de She Xianglin et Clarence Brandley.

Chronomètre (pour le débat ; voir prolongements et variations)

[**F**]

Activité

Distribuez les statistiques sur l'exonération aux États-Unis, puis lisez les études de cas de She Xianglin et Clarence Brandley (ci-dessous) à vos étudiants.

Causes de verdicts erronés dans 86 cas de peine de mort aux États-Unis

Erreur des témoins oculaires

*Résultant d'une confusion ou
d'une mémoire défaillante*

45

Faute du gouvernement

par la police et l'accusation

17

Défaut des preuves scientifiques

*mauvaise gestion des preuves
ou utilisation « d'experts » non
qualifiés*

9

Témoignage douteux

*Souvent effectué en échange
d'une réduction de peine*

10

Faux aveux

*résultant d'une maladie ou d'un
retard mental, tout comme de la
torture de la part de la police*

8

Autre

*Preuve par oui-dire, des preuves
circonstanciennes douteuses, etc.*

28

*Ces chiffres dépassent 86 car certaines
affaires présentaient plus d'un facteur*

Le cas de She Xianglin, condamné à mort pour le meurtre de sa femme alors qu'elle est toujours vivante

Il y a 10 ans, la police d'un village dans la province d'Hubei, dans le sud de la Chine, a découvert le corps décomposé d'une femme non identifiée. Le villageois She Xianglin avait récemment reporté la disparition de sa femme, Zhang Zaiyu. La famille de Zhang a juré que le corps retrouvé était celui de Zhang. La police a arrêté She et l'a accusé de meurtre. She, garde de sécurité dans une prison locale a avoué le crime après avoir été torturé.

Et puis un jour, en mars dernier, la femme de She s'est promené dans la ville, bien vivante. Il s'est avéré que Zhang

en avait eu assez du mariage et s'était enfui pour commencer une nouvelle vie. Ignorant l'emprisonnement de She, dit-elle, elle était revenue au village pour rendre visite à sa famille et amis. Quatre jours après sa résurrection, She a été libéré avec à peine des excuses.

Source : *Newsweek*

Le cas de Brandley, innocenté pour des failles procédurales y compris des préjugés raciaux

Brandley travaillait comme gardien dans une école secondaire à Conroe, Texas en 1980, lorsque la police l'a arrêté pour le meurtre de Cheryl Ferguson, une étudiante de 16 ans.

Alors que la police interrogeait Brandley et un de ses collègues, qui lui était blanc, un des interrogateurs a déclaré : « L'un d'entre vous sera pendu pour ce crime », puis a dit à Clarence « puisque c'est toi le noir, t'es l'élu. » Lors de son premier procès, il a fait face à un jury composé de blancs. Un des membres du jury a refusé de le condamner, provoquant un désaccord du jury. Ce membre a été harcelé et menacé à la fin du procès et accusé d'être un "amateur de noirs". Le second jury dans le procès de Clarence était composé entièrement de blancs et en 1981 il a été condamné à mort.

Un an plus tard il a été révélé que la majorité des preuves matérielles de l'enquête avait mystérieusement disparues alors qu'elles étaient sous le contrôle de la police et en 1986 un nouveau témoin prétendant connaître le véritable assassin est apparu. Pourtant, les avocats de Clarence se sont vus refuser un nouveau procès à plusieurs reprises. Sa date d'exécution étant prévue pour le 27 mars 1987, un mouvement de protestation autour de son cas a commencé à croître.

En octobre 1987, après de nombreuses auditions détaillant les erreurs de l'accusation, le juge a déclaré : « En trente années d'expérience judiciaire, c'est la première fois que ce tribunal, que je préside, se trouve confronté à un cas aussi choquant de discrimination raciale... impliquant des fonctionnaires qui ont perdu de vue ce qui est exact et juste. »

Source : *Witness to Innocence*

- A l'aide de cette information, organisez un jeu de rôle en divisant les élèves en plusieurs groupes de 4 ou 5 personnes. Demandez à chaque groupe d'inventer un scénario dans lequel un innocent est accusé de meurtre, espionnage, adultère, etc.
- L'enseignant doit encourager les élèves à avoir de multiples facteurs incriminants (des preuves circonstancielles, des préjugés raciaux, des faux témoignages, etc.) présents dans leur jeu de rôle. Ils doivent également être encouragés à mettre en scène le scénario avec un début (le crime), un milieu (enquête et audience) et une fin (le prononcement de la peine par le juge).
- Demandez aux élèves de jouer le scénario.

- NB : les crimes passibles de peine de mort diffèrent selon le pays (par exemple l'homosexualité et l'adultère sont passibles de peine de mort en Arabie Saoudite, mais pas aux États-Unis ni au Japon). Par conséquent, le nombre de scénarios et de facteurs pouvant mener à une condamnation à mort sont pratiquement infinis.

[G]

Prolongements et variations

Débat

- Divisez la classe en quatre groupes d'élèves et au sein de chaque groupe désignez la moitié comme étant l'équipe affirmative et l'autre moitié comme l'équipe négative.
- Choisissez une des propositions suivantes pour le premier, deuxième, troisième et quatrième groupe.
 1. Trouver une personne innocente dans les couloirs de la mort est tellement rare qu'il est inutile d'élever le niveau des preuves dans les procès de peine capitale.
 2. Personne ne devrait être condamné à mort sur la base de preuves circonstancielles (faites référence au cas d'étude de Brandley).
 3. Le risque de juger des innocents est justifié parce que la majorité des personnes condamnées à mort sont coupables et doivent être exécutées.
 4. Les détenus dans les couloirs de la mort doivent avoir un meilleur accès à la possibilité de faire appel, en raison de ce qui est en jeu.
- Donnez quinze minutes à chaque groupe pour qu'ils recueillent des informations sur leur sujet (sur internet, ou des rapports de médias) et qu'ils forment leurs arguments avant de commencer.
- Faites un résumé des arguments mis en avant par les différents groupes afin de conclure.

Partage d'expériences

- Si vous avez un groupe d'élèves plus jeunes, vous pouvez leur demander de raconter une expérience au cours de laquelle ils ont été accusés injustement.
- Puis demandez-leur de décrire ce qu'ils ont ressenti.

[H]

Ressources

- Witness to Innocence
<http://www.witnesstoinnocence.org/>

- Films

Les évadés – La ligne verte

[i]

Questions

Les élèves peuvent poser les questions suivantes :

- Les exonérés sont-ils compensés pour le temps qu'ils ont passé en prison ?
- Qu'est ce que l'ADN ?

[E]

Le Coût de la peine de mort (cas particulier des États-Unis)





[**Activité E1**] – QUIZ ET DISCUSSION

Le coût de la peine de mort aux États-Unis

[**A**]

Résumé

Aux États-Unis, le coût exorbitant de la peine de mort, égal et/ou supérieur au coût des peines alternatives, a amené le public, les décideurs (élus) et les faiseurs d'opinion (médiats) à s'interroger sur l'utilité de la peine de mort. La peine de mort est plus coûteuse que l'emprisonnement permanent à tous les stades : les procès, les appels et l'hébergement dans les couloirs de la mort.

La Commission de Californie pour la libre-administration de la justice a estimé que la mise en place d'une peine maximale impliquant la réclusion à perpétuité sans possibilité de libération conditionnelle permettrait d'économiser 126 millions de dollars par an.

[**B**]

Objectifs

Amener les étudiants à prendre conscience du coût élevé de la peine de mort et la manière dont cet argent pourrait être dépensé autrement.

[**C**]

Age du public cible

16-18 ans

[**D**]

Temps

Le temps nécessaire pour faire ce quiz dépendra de la façon dont il est administré. Si le questionnaire est remis aux étudiants et qu'on leur dit de trouver les réponses, cela durera toute la leçon et la discussion devra attendre pour le lendemain. Toutefois, si le test est lu à haute voix par l'enseignant et les réponses données à la fin, vous devriez pouvoir organiser la discussion le jour même.

[**E**]

Matériel

- Quiz
- Rapport Smart on Crime (voir ressources)

[**F**]

Activité

Faites le Quiz à vos étudiants en utilisant la question ci-dessous.

1. Quel est le pourcentage des chefs de police ayant classé l'utilisation de la peine de mort comme le meilleur moyen de réduire les crimes violents ?

- a. 1 %
- b. 20 %
- c. 65 %

2. Quel est le pourcentage des chefs de police ayant dit que la peine de mort n'empêche pas les crimes violents parce que les auteurs tiennent rarement compte des conséquences que cette violence engage ?

- a. 28 %
- b. 44 %
- c. 57 %

3. Quel est le pourcentage des principaux criminologues qui ne croient pas que la peine de mort ait un effet dissuasif sur l'homicide ?

- a. 100 %
- b. 88 %
- c. 22 %

Les questions 4, 5 et 6 doivent être lues et analysées ensemble

4. Quel est le coût supplémentaire que l'État doit payer pour un procès de peine de mort ?

- a. \$1 million
- b. \$500,000
- c. \$100,000

5. Quel proportion des procès où la peine de mort est requise résulte en une condamnation à mort ?

- a. 1 sur 3
- b. 2 sur 3
- c. 3 sur 3

6. Sur toutes les personnes condamnées à mort, combien sont réellement exécutées ?

- a. 1 sur 2
- b. 1 sur 5
- c. 1 sur 10

Les questions 7 et 8 doivent être lues et analysées ensemble

7. Certains États dépensent beaucoup plus que d'autres pour leur système de peine capitale. Combien dépense la Californie chaque année dans son système de peine capitale ?
- \$26 millions
 - \$137 millions
 - \$78 millions
8. La Commission de Californie pour la libre-administration de la justice a jugé qu'un système judiciaire qui condamne les mêmes détenus à perpétuité sans possibilité de libération conditionnelle coûterait :
- \$112 millions par an
 - \$55 millions par an
 - \$11.5 million par an
9. Le processus d'appel est très long. En 2007, quel était la durée (au niveau national) qu'un détenu devait attendre dans le couloir de la mort entre la condamnation et l'exécution ?
- 5.5 ans
 - 12.7 ans
 - 25.9 ans
10. En Californie, quel est le coût supplémentaire pour chaque détenu des couloirs de la mort par rapport aux détenus hébergés avec la population carcérale générale chaque année ?
- \$90,000
 - \$75,560
 - \$20,9

Question bonus : En utilisant les réponses aux questions 4, 5 et 6 ; quel est le coût supplémentaire total pour qu'un état parvienne à une exécution ?

Réponses : 1 = a, 2 = c, 3 = b, 4 = a, 5 = a, 6 = c, 7 = b, 8 = c, 9 = b, 10 = a

QB = le coût réel pour qu'un État parvienne à une exécution est de 30 millions de plus qu'un procès sans peine de mort ! (i.e. \$1 million x 3 x 10)

- Donnez les réponses à vos élèves et fournissez-leurs des informations supplémentaires contenues dans les rapports.
- Maintenant, discutez les déclarations et questions suivantes avec vos élèves.

1. En avril 2009, la Chambre des représentants de l'État du Colorado a voté pour le transfert des fonds utilisés pour la peine de mort vers des enquêtes pour

élucider les affaires de meurtres non résolues. Avec tant d'autres besoins économiques, dans ces temps particulièrement difficiles, que pensez-vous de cette décision économique ?

2. Aux États-Unis, les détenus dans les couloirs de la mort passent, en moyenne, 13 ans dans les couloirs de la mort avant d'être exécutés. En Californie, le temps passé dans les couloirs de la mort dépasse régulièrement les 20 années. Pourquoi l'attente est-elle aussi longue ? Que serait sacrifié si le procès était accéléré ?
3. La plupart des innocents libérés de prison, y compris des couloirs de la mort, ne reçoivent pas de compensation. Devraient-ils avoir le droit aux services de santé, d'éducation et/ou de formation professionnelle ?

[G]

Ressources

- Death Penalty Information Center
« The Hidden Cost of the Death Penalty » (le coût caché de la peine de mort, un rapport réalisé par le Death Penalty Information Center, en anglais uniquement)
<http://www.deathpenaltyinfo.org/reports>
- American Civil Liberties Union
Situation en Californie : The Hidden Death Tax : The Secret Costs of Seeking Execution in California, un rapport réalisé par l'American Civil Liberties Union of Northern California
http://aclunc.org/issues/criminal_justice/death_penalty/the_hidden_death_tax_the_secret_costs_of_seeking_execution_in_california.shtml
Et la mise à jour de mars 2009
http://aclunc.org/issues/criminal_justice/death_penalty/updated_reports_california_still_the_highest_spender_on_the_death_penalty.shtml
- La Commission de Californie pour la libre-administration de la justice
Rapport et recommandations sur l'administration de la peine de mort en Californie, juin 2008
<http://ccfaj.org/rr-dp-official.html>

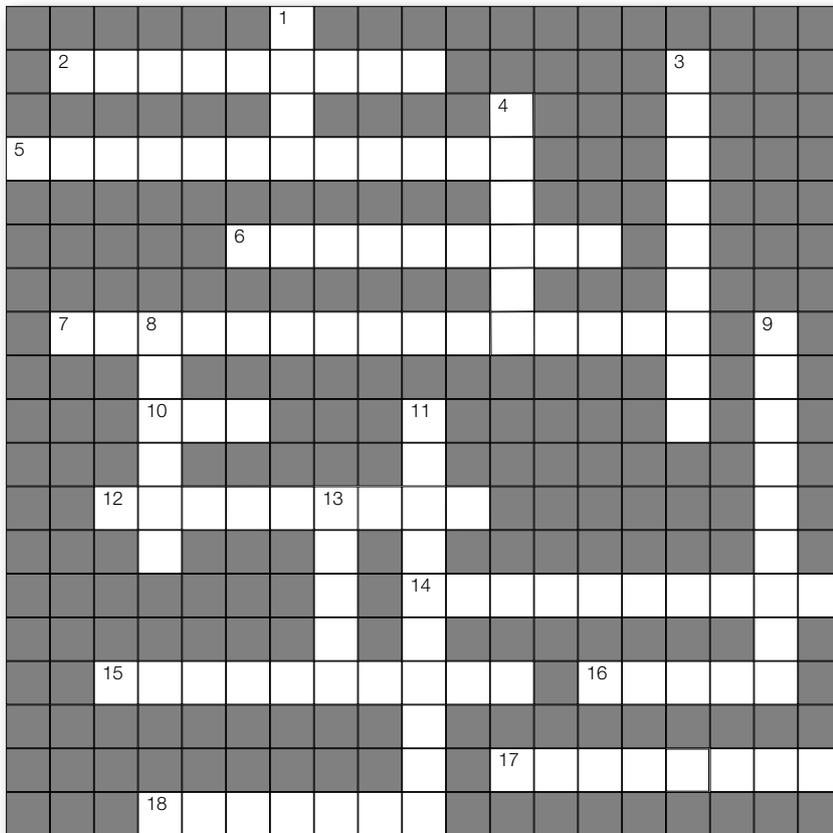
Articles de journaux

- 'Dysfunctional' death penalty racks up 28-year, \$5-million tab and that's just for one case.
<http://www.latimes.com/news/local/la-me-death18-2009may18,0,4043570.story>
- Death penalty ban bill clears House Narrow vote sends legislation to Senate, Denver Daily News (22.04.2009)
<http://www.thedenverdailynews.com/article.php?aID=3999>
- Can Oregon afford the death penalty ? Daily Astorian (23.04.2009)
<http://www.dailyastorian.info/main.asp?SectionID=23&SubSectionID=392&ArticleID=60288&TM=64600.03>

Pour terminer l'activité

Après avoir complété les activités de ce guide pédagogique, les élèves ont toutes les informations requises pour compléter le mot croisé ci-dessous. Ce mot croisé peut-être utilisé pour tester la compréhension de vos élèves à propos de la peine de mort.

Age du public cible 17-18 ans



Horizontal

2. Une suspension générale des condamnations à mort et/ou une suspension des exécutions.
5. Une forme d'exécution qui est toujours pratiquée en Arabie Saoudite
6. Une cause très fréquente de condamnation arbitraire est un faux....
7. Les minorités ethniques et les ressortissants étrangers sont condamnés à mort à un taux élevé à cause de ... dans le système de justice pénale.
10. Une forme récente de technologie qui aide les personnes innocentes dans le couloir de la mort à prouver leur innocence.
12. 88 % des experts criminologues aux États-Unis pensent que la peine de mort n'a pas d'effet. en cas de meurtre.
14. Une forme courante d'exécution en Iran.
15. Quand une personne qui a été inculpée d'un crime qu'elle n'avait pas commis et que cette erreur judiciaire est reconnue, on dit que cette personne a été...
16. Le pays qui a le plus grand nombre d'exécutions par an.
17. Le... du couloir de la mort est un terme médical qui identifie une longue période entre le jour de la condamnation et l'exécution qui provoque des dommages psychologiques équivalent à une torture.
18. Tout acte par lequel une douleur ou des souffrances aiguës, physiques ou mentales, sont intentionnellement infligées à une personne par un agent de la fonction publique ou toute autre personne agissant à titre officiel.

Vertical

1. Il y a encore 58 pays qui appliquent la peine de ...
3. La pratique la plus courante d'exécution dans le monde.
4. La Convention relative aux droits de l'..... a célébré son 20^e anniversaire en 2009.
8. Dans de nombreux pays Islamique la loi de la ... donne aux victimes le pouvoir de pardonner les condamnés à mort.
9. Deuxième facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques visant à abolir la peine de mort
11. La mort par... était communément utilisée en France en raison de sa rapidité.
13. Un procès de peine de mort aux États-Unis s coûte 3 millions de dollars de plus qu'un ... procès.

La peine de mort dans le monde

58 pays maintiennent la peine de mort pour des crimes ordinaires : (rétentionnistes)

Afghanistan, Antigua et Barbuda, Arabie saoudite, Autorité palestinienne, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Belize, Biélorussie, Botswana, Chine, Comores, Corée du Nord, Cuba, Dominique, Égypte, Émirats arabes unis, États-Unis, Éthiopie, Guatemala, Guinée, Guinée équatoriale, Guyana, Inde, Indonésie, Irak, Iran, Jamaïque, Japon, Jordanie, Koweït, Lesotho, Liban, Libye, Malaisie, Mongolie, Nigeria, Oman, Ouganda, Pakistan, Qatar, République démocratique du Congo, Saint Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les-Grenadines, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Soudan, Syrie, Taiwan, Tchad, Thaïlande, Trinité-et-Tobago, Viêt-Nam, Yémen, Zimbabwe.

Abolitionnistes pour toutes les infractions : 97

Pays et territoires dont la législation ne prévoit la peine de mort pour aucun crime

Abolitionnistes seulement pour les crimes ordinaires : 8

Pays dont la législation prévoit la peine de mort uniquement pour des crimes exceptionnels, tels que ceux prévus par le Code de justice militaire ou ceux commis dans des circonstances exceptionnelles

Abolitionnistes en pratique : 34

Pays qui conservent la peine de mort dans leur arsenal pénal pour les crimes ordinaires. Ils sont considérés comme abolitionnistes de fait s'ils n'ont pas exécuté depuis plus de 10 ans.

Total des États abolitionnistes de droit et en pratique : 139

Source : Amnesty International :

<http://www.amnesty.org/fr/death-penalty/numbers>

Pour plus d'information : www.worldcoalition.org ;

www.deathpenaltyworldwide.org

Glossaire

État abolitionniste : un État qui a légalement aboli la peine de mort.

Abolitionnistes en pratique : les États qui maintiennent encore la peine de mort dans leur législation, mais dans lesquels aucune exécution n'a eu lieu au cours des dix dernières années et qui n'ont pas l'intention d'exécuter qui que ce soit dans un avenir proche.

Commutation : réduction d'une condamnation à une peine moins lourde.

Dissuasion : une théorie selon laquelle le droit pénal, avec des peines bien définies, pour décourager les criminels de récidiver et peut dissuader d'autres personnes de se livrer à des activités criminelles similaires.

[Innocenté] : lorsqu'une personne qui a été reconnue coupable d'un crime, est par la suite innocentée

La doctrine sur les droit des parties (« felony crime ») autorise la peine de mort pour toute personne ayant joué un rôle majeur dans un délit tel qu'un cambriolage ou un vol, même si elle n'a jamais tué, prévu de tuer, ou simplement envisagé que quelqu'un serait tué pendant le déroulement du délit.

Moratoire : une suspension générale des exécutions (et pas l'abolition) et moins fréquemment sur les condamnations à mort.

États rétentionnistes : État qui prévoit la peine de mort pour certains délits/crimes.



**Coalition mondiale
contre la peine de mort**
ECPM,
3 rue Paul Vaillant Couturier
92320 Chatillon, France
Tél. : + 33 1 57 63 09 37
contact@worldcoalition.org
www.worldcoalition.org

www.worldcoalition.org